



Analyse des politiques publiques en lien avec la thématique migration, environnement et changement climatique au Sénégal

Programme Régional pour la Migration en Afrique (ARMP) financé par
le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) du
Département d'État des Etats-Unis et mis en œuvre par l'Organisation
Internationale pour les Migrations (OIM)

LIVRABLE 3

Rapport d'analyse

Version finale

Dakar, septembre 2022

L'emploi du genre masculin a été adopté dans certaines phrases afin d'alléger le document et d'en faciliter la lecture. Ce choix n'a aucune intention discriminatoire.

Cette étude portant sur l'**Analyse des Politiques publiques en lien avec la thématique Migration, Environnement et Changement Climatique au Sénégal** est menée dans le cadre du Programme Régional pour la Migration en Afrique (ARMP) financé par le gouvernement américain à travers le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) et mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

L'étude a été conduite par Mamadou DIMÉ, professeur de sociologie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (mamadou.dime@ugb.edu.sn).

L'étude a fait l'objet d'un atelier de restitution et de validation qui a eu lieu le jeudi 8 septembre 2022 à Dakar et qui a vu la participation de divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Cet atelier a permis de poser les jalons du futur groupe de travail multi-acteurs sur les migrations, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Sénégal.

Le contenu de ce document relève de l'unique responsabilité du consultant et ne peut, d'aucune façon, être considéré comme reflétant les vues et les positions de l'OIM et de ses partenaires. Toute erreur, omission ou coquille est uniquement imputable au consultant.

Sommaire

Sommaire	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des encadrés.....	iv
Liste des sigles et acronymes	v
Glossaire.....	vii
Résumé exécutif	ix
Introduction	1
1. Objectifs de l'étude et démarche méthodologique	10
2. État des lieux des mobilités liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique au Sénégal.....	20
2.1. Une vulnérabilité au changement climatique et un contexte de dégradation environnementale fortement mis en évidence dans la documentation institutionnelle et dans les politiques publiques	21
2.2. Un début de reconnaissance institutionnelle dans les politiques publiques des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique ?	29
3. L'adoption d'un cadre de référence dans le domaine migratoire, un préalable à une intégration des mobilités climatiques dans les politiques publiques.....	49
4. Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FFMD), une fenêtre d'opportunité pour placer au cœur de l'agenda institutionnel et des politiques publiques l'impact du changement climatique sur les mobilités humaines.....	52
5. Cartographie des acteurs institutionnels autour des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique	53
6. Quel dispositif institutionnel pour réunir les acteurs intervenant autour des liens entre migrations, environnement et changement climatique au Sénégal ?.....	69
7. Pour un groupe de travail multi-acteurs sur les migrations, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Sénégal	76
Conclusion.....	79
Recommandations	83
Liste des documents consultés	87
Documents de référence en matière de politique publique	87
Documentation institutionnelle	87
Autres documents	89

Liste des tableaux

Tableau 1 : Intensité des vulnérabilités et conséquences sur le plan migratoire	22
Tableau 2 : Principaux impacts du changement climatique sur les secteurs économiques	23
Tableau 3 : Variabilité régionale des contraintes associées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et principales caractéristiques des dynamiques migratoires	27
Tableau 4 : Risques et impacts du secteur de la pêche et de l'aquaculture liés au changement climatique et mise en évidence de leurs effets sur l'émigration irrégulière	35
Tableau 5 : Domaines d'action, justification et illustration pour guider la planification et les réponses en matière de mobilités climatiques internes au Sénégal	38
Tableau 6 : Synthèse de la prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement Climatique dans les politiques publiques au Sénégal.....	41
Tableau 7 : Acteurs étatiques concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique	55
Tableau 8 : Acteurs territoriaux concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique	61
Tableau 9 : Acteurs du système des Nations unies concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique.....	62
Tableau 10 : Acteurs des organisations sous-régionales, régionales et internationales et des agences de développement concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique.....	64
Tableau 11 : Acteurs des universités, des centres de recherches, des laboratoires et des <i>think thank</i> concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique	66
Tableau 12 : Acteurs des ONG et des organisations de la société civile concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique.....	66

Liste des encadrés

Encadré 1 : Les liens entre migration et changement climatique déjà identifiés dans la communication initiale du Sénégal sur le changement climatique	25
Encadré 2 : « Éviter la création d'un cadre de plus appelé à tomber dans la léthargie et en plus la concertation doit commencer par les acteurs de la migration » !	70
Encadré 3 : L'expérience du cadre de concertation des acteurs de la migration de Kaolack.....	70
Encadré 4 : Le COMNAC, un cadre institutionnel capable de servir de modèle de référence pour le groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatique	73

Liste des sigles et acronymes

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BAD	Banque Africaine de Développement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest
COP	Conference Of the Parties (Conférence des Parties)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
DGASE	Direction Générale d’Appui aux Sénégalais de l’Extérieur
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
FFMD	Forum Mondial sur la Migration et le Développement
FFUE	Fonds Fiduciaire d’Urgence de l’Union Européenne
FCFA	Franc de la Communauté Financière d’Afrique
FVC	Fonds Vert Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d’experts sur l’Évolution du Climat

IDH	Indice de Développement Humain
MECC	Migration, Environnement et Changement Climatique
MECR	Migration, Environnement, Changement Climatique et Réduction des Risques
MECLEP	Migration, Environment and Climate change: Evidence for Policy (migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d’Action National d’Adaptation
PAP 2A	Plan d’Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté
PNADT	Plan National d’Aménagement et de Développement Territorial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PSE	Plan Sénégal Émergent
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la Nature)

Glossaire

La définition des termes-clefs de l'étude s'appuie sur le *Glossaire - Migration, Environnement et Changement Climatique : données à l'usage des politiques* (MECLEP) publié par l'OIM en 2014¹.

Adaptation (liée à la migration) : « Dans les systèmes humains, processus d'ajustement au climat actuel ou escompté et à ses effets, afin d'en atténuer les dommages ou d'en exploiter les possibilités bénéfiques. Dans le contexte de la mobilité, l'adaptation s'entend au sens large du terme et englobe la migration forcée et volontaire, la migration interne et transfrontalière, les effets positifs et négatifs de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur la migration, les déplacements et la réimplantation planifiée ».

Atténuation (du changement climatique) : « Réduction du rythme des changements climatiques par la gestion des facteurs qui les déterminent (l'émission de gaz à effet de serre provenant de la combustion de combustibles fossiles, de l'agriculture, des changements d'affectation des terres, de la production de ciment, etc.) ».

Capacité d'adaptation : « Capacité d'anticiper et de transformer une structure, un fonctionnement ou une organisation pour être mieux à même de surmonter un danger ».

Catastrophe : « Grave perturbation du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes et ayant des effets importants sur les plans humain, matériel, économique et environnemental, que la communauté ou la société en question ne peut surmonter avec ses ressources propres ».

Changement climatique : « Changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

Changements environnementaux : « Modifications à grande échelle de l'environnement physique et biogéochimique dues à des causes naturelles ou influencées par des activités humaines (y compris les accidents industriels), ou provoquées par des phénomènes à apparition subite ou à évolution lente ».

Emplois verts : « Emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement, soit dans les secteurs traditionnels tels que l'industrie manufacturière et

¹ OIM, 2014. *Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques* (MECLEP) – Glossaire, http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_glossary_fr.pdf, date de consultation : 12 septembre 2022.

construction, ou dans de nouveaux secteurs verts et émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

Gestion des risques liés aux catastrophes : « Processus systématique consistant à avoir recours à des directives administratives, des organisations et des compétences et capacités opérationnelles afin de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des capacités de réaction améliorées dans le but d'atténuer l'impact négatif des dangers et de réduire les possibilités de catastrophe ».

Gouvernance de la migration : « Système d'institutions, de cadres juridiques, de mécanismes et de pratiques visant à réguler la migration et à protéger les migrants ».

Migration influencée par des changements environnementaux : « Lorsqu'il apparaît clairement que des modifications de l'environnement influent sur les facteurs de migration, contribuant ainsi à la décision de migrer ».

Personnes déplacées pour des raisons environnementales : « Personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur pays de résidence habituelle ou qui franchissent une frontière internationale, pour lesquelles la dégradation, la détérioration ou la destruction de l'environnement est la cause principale, quoique non nécessairement exclusive, de leur déplacement. Cette expression prête moins à controverse que celles de réfugié environnemental ou réfugié climatique pour désigner des personnes qui franchissent une frontière internationale sans fondement juridique ni raison d'être en droit international, lorsqu'il s'agit de définir une catégorie de migrants internationaux dont le mouvement est clairement forcé ».

Réduction des risques de catastrophe : « Démarche conceptuelle et pratique consistant à analyser systématiquement les facteurs à l'origine des catastrophes et à y faire face, notamment en limitant l'exposition aux aléas, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en pratiquant une gestion rationnelle des terres et de l'environnement, et en favorisant une meilleure préparation aux événements préjudiciables ».

Résilience : « Capacité d'un système et des éléments qui le composent d'anticiper, d'absorber, de prendre en compte ou de se relever des effets d'un événement dangereux avec efficacité et en temps voulu, notamment en préservant, en rétablissant ou en améliorant ses structures de base et ses fonctions essentielles ».

Risque : « Réalisation potentielle de conséquences mettant en jeu des valeurs humaines (y compris des êtres humains eux-mêmes), dont l'issue est incertaine. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux multipliée par les conséquences qui en découlent si ceux-ci se produisaient ».

Vulnérabilité : « Propension ou prédisposition à subir des effets néfastes. La vulnérabilité recouvre divers concepts, dont la sensibilité aux préjudices et l'incapacité d'y réagir et de s'adapter ».

Résumé exécutif

Une démarche fondée sur l'analyse documentaire et les entretiens avec des acteurs institutionnels

Ce rapport est produit dans le cadre de l'étude sur l'**Analyse des politiques publiques en lien avec la thématique migration, environnement et changement climatique au Sénégal** (MECC). Il repose sur une analyse de contenu des principaux documents de référence en matière de politique publique pour montrer comment les mobilités induites par la dégradation environnementale et le changement climatique sont pris en compte dans les politiques publiques à l'échelle globale comme sectorielle. Il a également pour socle une série d'entretiens avec des acteurs institutionnels concernés par la thématique. Le rapport est structuré autour de trois parties.

La première partie propose une analyse des impacts de la dégradation environnementale et du changement climatique sur les mobilités et inversement au Sénégal. L'accent est mis sur la vulnérabilité du Sénégal face au changement climatique de même que sur les multiples chocs environnementaux auxquels le Sénégal est confronté. Nous proposons également, dans cette partie, une analyse de la prise en compte de la thématique dans les politiques publiques.

La deuxième partie est axée sur une identification des structures étatiques et non étatiques travaillant sur la thématique MECC et pouvant potentiellement faire partie d'un groupe de travail portant sur la mobilité humaine dans le contexte du

changement climatique et de la dégradation environnementale.

Pour la mise en place d'un groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatique

La troisième et dernière partie est consacrée au cadre institutionnel à mettre sur pied pour regrouper les acteurs étatiques comme non étatiques travaillant directement ou indirectement sur la thématique MECC. Nous y recommandons la création d'un groupe de travail multi-acteurs sur la thématique migrations, environnement, changement climatique et réduction des risques au Sénégal. Nous avons pris appui sur l'expérience de cadres déjà existants dans le domaine de l'environnement ou des migrations pour proposer ce dispositif institutionnel comme le plus adapté, le plus souple, le plus viable et le plus en articulation avec les préoccupations exprimées par les acteurs institutionnels rencontrés dans le cadre de cette étude.

La plupart des acteurs institutionnels jugent nécessaire une meilleure prise en compte des mobilités induites par la dégradation environnementale et le changement climatique dans les politiques publiques au Sénégal. Ils trouvent pertinente l'idée de créer un cadre favorable à un dialogue institutionnel plus soutenu entre les multiples acteurs travaillant ou intéressés par la thématique des mobilités climatiques. Ce cadre est de nature à favoriser une harmonisation des interventions, l'échange de bonnes pratiques et plus d'efficacité dans les projets

et programmes sur le terrain. En plus, ce cadre est capable de contribuer à une reconnaissance des singularités des mobilités induites par la dégradation environnementale, le changement climatique et les catastrophes et leur prise en compte effective dans les politiques publiques aux échelles nationale et territoriale.

Le Sénégal face aux défis liés à la dégradation environnementale et au changement climatique

Le Sénégal est fortement vulnérable au changement climatique en plus d'être confronté à des chocs environnementaux d'une grande ampleur. Les menaces sont plurielles tout comme leurs conséquences sont dramatiques. Les défis concernent la perturbation du cycle pluviométrique, les sécheresses, l'appauvrissement des sols, le déboisement, l'avancée du désert, les tempêtes de poussière, l'érosion côtière, la salinisation des terres arables, l'élévation des températures, la hausse du niveau de la mer, les inondations, etc. La récurrence et l'intensité de ces défis sont intrinsèquement liées au changement climatique. La vulnérabilité du Sénégal au changement climatique est aiguisée par sa position géographique (pays sahélien et ayant une longue façade maritime) ainsi que par la fragilité de ses écosystèmes.

Effets des événements climatiques à déclenchement rapide ou lent sur les dynamiques migratoires

Les vagues destructrices et les inondations sont les événements climatiques à déclenchement rapide les plus courants qui poussent les gens à quitter leur lieu de résidence habituel. Les inondations sont causées par l'interaction de facteurs

climatiques (par exemple, l'élévation du niveau de la mer et les fortes pluies) et de facteurs humains (par exemple, de mauvais systèmes de drainage et l'occupation et la construction sur les voies d'eau). Par exemple, en 2020, de fortes pluies ont provoqué des inondations dans onze régions du pays, conduisant au déplacement forcé de milliers de personnes, notamment dans la banlieue de Dakar. De même, l'érosion côtière a entraîné le déplacement forcé de plusieurs ménages le long de la bande littorale, notamment dans des localités vulnérables comme Saint-Louis, Rufisque, Cayar, Mbour, les îles du Saloum, etc.

Concernant les facteurs climatiques à déclenchement lent, ils ont tendance à interagir avec plusieurs facteurs socio-économiques, démographiques et politiques pour agir sur les dynamiques migratoires. Les sécheresses, la variabilité des précipitations, la dégradation des terres, la salinisation, le déboisement, etc. jouent un rôle non négligeable dans les migrations au Sénégal.

Ne pas oublier les « personnes immobiles » dans les politiques publiques sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique

Malgré l'augmentation et l'accentuation des changements causés ou accélérés par la dégradation environnementale et le changement climatique, tous les ménages affectés ne migrent pas. Certains ménages touchés par les inondations ne sont pas en mesure de quitter les localités sinistrées en raison du manque de ressources nécessaires à la migration. Ces dernières années, divers termes, tels que « personnes immobiles », « personnes qui restent », « personnes laissées pour compte » et « populations

piégées » ont été utilisés pour désigner les personnes qui n'émigrent pas des zones gravement touchées par la dégradation environnementale et le changement climatique. Autant que les migrants, les « personnes immobiles » devraient être les cibles des programmes et des projets portant sur les liens entre les migrations, l'environnement, le changement climatique et les catastrophes. Le renforcement de la résilience des populations immobiles doit être ainsi au cœur des politiques publiques sur la base de la mise en œuvre de solutions endogènes reposant sur la promotion de l'économie verte et sur les savoirs locaux.

Migrer pour s'adapter à la dégradation de l'environnement et au changement climatique : un angle d'analyse à affiner

La dégradation de l'environnement et le changement climatique sont des facteurs importants pour expliquer les dynamiques migratoires au Sénégal. Les événements climatiques à évolution lente comme la désertification, la dégradation des terres, l'érosion, l'assèchement des cours d'eau, etc. tout comme les événements climatiques à survenue soudaine comme les inondations, les vagues destructrices, les vents violents ont été, dans le passé comme aujourd'hui, indexés comme des facteurs explicatifs des mobilités. Celles-ci revêtent des formes variées : migrations internes des campagnes vers les villes ou des localités écologiquement vulnérables vers les zones mieux pourvues en ressources naturelles, déplacements forcés, migrations internationales, mobilité transfrontalière, transhumance, migration de main d'œuvre, etc. Les facteurs relevant de l'environnement et du changement climatique se conjuguent avec d'autres facteurs comme ceux liés à la situation économique ou à des raisons sociales et culturelles pour expliquer les mobilités

internes et externes des populations. L'ensemble de ces dynamiques contribue à expliquer le quadruple statut migratoire du Sénégal en tant que pays de départ, de destination, de transit et de retour.

Dans les multiples recherches et études sur la thématique MECC, la migration est habituellement perçue comme au centre des stratégies d'adaptation des ménages urbains comme ruraux du Sénégal face à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Cette perspective a été le principal angle d'analyse des études et recherches ayant tenté d'étudier les comportements des ménages face aux bouleversements environnementaux et au changement climatique. Le Sénégal est d'ailleurs désigné comme un « point chaud » en matière de migrations climatiques internes. Il est également considéré comme « cas d'école » pour mettre en lumière les liens entre migration et environnement du fait de nombreuses sécheresses que le pays a connues et qui ont amené les populations à faire de la migration interne et externe leur principale stratégie d'adaptation. Cette perspective continue d'être privilégiée notamment dans les analyses portant notamment sur les impacts de la dégradation environnementale et du changement climatique sur les migrations irrégulières.

Une attention institutionnelle plus focalisée sur l'environnement et sur le changement climatique

Les pouvoirs publics sénégalais ont très tôt opéré une prise de conscience des enjeux liés au changement climatique. Le Sénégal est d'ailleurs l'un des pays africains à se doter d'un plan d'adaptation au changement climatique. Plusieurs autres initiatives ont été mises en œuvre surtout

dans le domaine de l'environnement et du changement climatique souvent grâce au soutien des partenaires techniques et financiers. On peut citer, entre autres, l'adoption de documents politiques, institutionnels et juridiques, la ratification d'engagements internationaux, la mise en place d'institutions dédiées à l'environnement et au changement climatique comme le Comité National sur les Changements Climatiques (COMNAC) et le Centre de Suivi Écologique (CSE), la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans les documents de politique publique et de planification, la mise en œuvre de projets et programmes sur le terrain, etc.

Renforcer les capacités et mieux orienter les politiques publiques au sujet des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique

Aujourd’hui, on assiste au Sénégal à une multiplication des études et des recherches sur les enjeux et défis relatifs à la migration, l’environnement et au changement climatique mais souvent pris séparément. Pour le moment, il y a un réel déficit de connaissances et de données sur les liens entre les migrations, l’environnement et le changement climatique. Un tel manque a pour effet direct une faible prise en compte effective de ces liens à partir de données solides dans les politiques, plans, programmes et projets de développement en lien avec le changement climatique mais aussi dans les politiques globales, sectorielles et locales.

Cette étude souligne qu'il est indispensable de renforcer les capacités en matière d'expertise sur les mobilités climatiques en promouvant des recherches empiriques de qualité afin de bien

comprendre les caractéristiques intrinsèques de ces mobilités et, par conséquent, de soutenir le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques reposant sur des données probantes.

Le renforcement des capacités des institutions de production de données et de connaissances (services administratifs, Agence nationale de la statistique et de la démographie, universités, centres de recherche, *think tank*, agences du système des Nations unies, organisations de la société civile, etc.) demeure incontournable pour y arriver. Le rapport met en lumière l’impérieuse nécessité d’un « réflexe » de la prise en compte des liens entre les migrations, l’environnement et le changement climatique à chaque fois qu’un document de politique publique devra être élaboré ou mis à jour.

Un déclic pour une reconnaissance institutionnelle plus affirmée ?

De juillet 2022 à décembre 2023, la France et le Sénégal assureront la co-présidence du *Forum Mondial sur la Migration et le Développement* (FFMD) en collaboration avec la Plateforme des déplacements liés aux catastrophes. Les deux pays ont choisi comme thème principal : « **l’impact du changement climatique sur la mobilité humaine** ». Cette présidence commune ouvre une fenêtre d’opportunité pour multiplier la production de données et connaissances sur la thématique mais surtout pour favoriser une meilleure reconnaissance institutionnelle des singularités des mobilités climatiques ainsi que leur prise en compte dans les politiques publiques à portée nationale, sectorielle et territoriale.

Cette co-présidence constitue également un moment propice pour la mise en place du groupe de travail des acteurs institutionnels sur les liens entre les migrations, l'environnement, le changement climatique et les catastrophes. Les travaux du groupe de travail et les autres initiatives pour une reconnaissance institutionnelle des mobilités climatiques pourront contribuer à les placer au cœur des réflexions lors de la prochaine COP27 prévue en novembre 2022 en Égypte.

Pour un groupe technique de travail multi-acteurs sur les liens entre les migrations, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Sénégal

Le rapport recommande la mise en place d'un groupe de travail sur les mobilités climatiques au Sénégal. Il s'agit d'un cadre multi-acteurs dont le mandat est de contribuer à placer au cœur des préoccupations des pouvoirs publics les enjeux et défis liés aux mobilités climatiques et de promouvoir le dialogue institutionnel sur cette thématique. L'OIM, à travers le Programme Régional sur la Migration en Afrique, devrait appuyer le processus de naissance du groupe mais celle-ci doit émaner d'une forte volonté de collaboration entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par les mobilités induites par la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Le rapport a indiqué les modalités opérationnelles pour la création et la pérennisation du groupe de travail ainsi que les fondements sur lesquels devrait reposer sa légitimité institutionnelle.

Introduction

Le changement climatique est un facteur de migration de plus en plus puissant en Afrique. Selon la série de rapports Groundswell de la Banque mondiale², on devrait assister au cours des trois prochaines décennies à une intensification des migrations dues à la dégradation de l'environnement, au changement climatique et aux catastrophes. Les migrations climatiques devront augmenter dans toutes les régions du monde mais les conséquences des bouleversements climatiques sur les migrations se feront plus durement ressentir dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables. Du fait de sa position géographique et de la fragilité de ses écosystèmes, le Sénégal est un pays à risque face au changement climatique en plus d'être soumis à des défis environnementaux de taille.

Les contrecoups du changement climatique revêtent une variabilité de formes mais ces dernières ont toutes pour dénominateur commun de contribuer à un durcissement des conditions de vie pour de larges segments de la population sénégalaise. Les effets néfastes du changement climatique sont amplifiés par un contexte de dégradation environnementale du fait notamment de l'accroissement des besoins en ressources naturelles notamment dans les secteurs primaires (agriculture, élevage et pêche). Ceci explique les pressions faites sur les ressources naturelles pour satisfaire des besoins en terres arables ou en énergie, ou pour acquérir des opportunités socio-économiques. Conjuguées aux phénomènes naturels, ces actions anthropiques ont tendance à contribuer à davantage ébranler les équilibres écologiques des différents écosystèmes du pays.

Le contexte de péjoration climatique a pour effet immédiat d'accroître les pressions sur des ressources naturelles qui s'amenuisent de plus en plus. Ce qui crée les conditions d'un cercle vicieux où les populations, devant des ressources naturelles en diminution du fait du changement climatique, sont obligées d'adopter des pratiques qui

² Banque mondiale, 2021. GROUNDSWELL AFRICA. *Internal climate migration in West African countries*, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36404/Full%20Report%20West%20Africa.pdf?sequence=5&isAllowed=y>, date de consultation : 10 septembre 2022.

débouchent sur une dégradation plus accentuée de l'environnement. Cela se traduit par moins de ressources à exploiter, donc moins d'opportunités socio-économiques pour les ménages et les communautés qui doivent alors trouver des solutions palliatives.

Comme ailleurs en Afrique, les populations tentent au Sénégal de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Dans le contexte sénégalais, la migration est au cœur des dynamiques d'adaptation au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Depuis les grandes sécheresses dans les années 70 jusqu'à la crise du secteur halieutique aujourd'hui en passant par l'intensification des catastrophes comme les inondations, les vagues destructrices dans les localités côtières, les mobilités apparaissent toujours comme l'un des principaux mécanismes grâce auxquels les populations tentent de réagir à ces bouleversements, que leur survenue soit progressive ou brusque.

Aujourd'hui, les chocs à l'origine de dynamiques migratoires sont appelés à s'intensifier en raison surtout de la vulnérabilité du Sénégal au changement climatique. Le Sénégal est considéré comme fortement à risque face au changement climatique³. Les sécheresses, les inondations, l'érosion côtière, la désertification, les vents violents, l'augmentation des températures, la salinisation, les pertes de terre, les feux de brousse, la récurrence d'épisodes de forte canicule, la réduction du couvert végétal, l'érosion hydrique et éolienne, la dégradation des sols, la salinisation des terres, etc. sont identifiées dans les documents de politique publique comme autant de conséquences du changement climatique⁴. Ils engendrent des destructions et de la dévastation. Lorsqu'ils surviennent, surtout soudainement, ils engendrent des déplacements forcés qui appellent des réponses

³ République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction de l'Environnement et des Établissements Classés, 2022. *Situation de vulnérabilité*, <http://www.denv.gouv.sn/index.php/air-et-climat/changement-climatique/situation-de-vulnerabilite>, date de consultation : 10 septembre 2022.

⁴ République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2018. *Programme-Pays 2018-2030*, Fonds Vert Climat, <https://www.fvc-senegal.sn/download/96/rapports/2441/programme-pays-senegal.pdf%20>, date de consultation : 10 septembre 2022.

urgentes en termes de stratégies de gestion des catastrophes et d'actions de relocalisation⁵. Aujourd'hui, chaque hivernage est marqué par de nombreuses inondations notamment à Dakar mais également dans les villes de l'intérieur⁶. Les zones situées le long du littoral telles que Dakar, Saint-Louis, Mbour, Cayar, Rufisque, le Delta du Saloum et la Casamance enregistrent des déplacements internes imputables à l'érosion côtière qui justifient la mise en œuvre d'actions de réinstallation dans le cadre de projets souvent financés par la coopération bilatérale et/ou multilatérale.

Certes, il est difficile de faire des facteurs environnementaux et climatiques les seuls éléments explicatifs des mobilités au Sénégal puisqu'ils ont tendance à s'agréger à d'autres facteurs de nature économique, sociale, culturelle, voire religieuse, mais aujourd'hui sur les plans scientifiques comme institutionnels mais aussi dans les programmes et projets de développement, la singularité des mobilités pour des raisons liées à la dégradation environnementale, au changement climatique et aux catastrophes est de plus en plus reconnue grâce aux multiples travaux sur la thématique notamment sous l'impulsion de la Division Migration ; Environnement et Changement Climatique⁷ de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Cette Division est devenue depuis janvier 2022 la Division Migration, Environnement, Changement Climatique et Réduction des Risques (MECR)⁸. Les activités de cette Division ont ainsi permis d'attirer l'attention des décideurs et des institutions sur ces mobilités et sur la nécessité d'apporter des réponses appropriées face aux nouveaux défis en termes de gouvernance migratoire,

⁵ République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur, *Programme national de réduction des risques de catastrophes*, <https://interieur.sec.gouv.sn/programmes-et-projets/programme-national-de-reduction-des-risques-de-catastrophe>, date de consultation : 10 septembre 2022.

⁶ République du Sénégal, Agence de Développement Municipal, 2017 . Programme de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP), *Étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondations et l'adaptation au changement climatique*, https://inondations-dakar.org/dataset/7d0d2bd4-a9d1-4a9a-b438-09c1f232bf18/resource/d30d030a-8b93-4468-aea1-7797f0dca804/download/2017_diagno-et_strategie_gestion-urbaine-risque-inondations_final-progep.pdf, date de consultation : 12 septembre 2022.

⁷ International Organisation for Migration (IOM), *Environmental migration portal*, <https://environmentalmigration.iom.int/our-work>, date de consultation : 12 septembre 2022.

⁸ International Organisation for Migration (IOM), 2022. « Migration, Environment, Climate Change and Risk Reduction Updates”, *Environmental Migration Newsletter*, <https://mailchi.mp/89085f558a34/iom-environmental-migration-newsletter-jan-june-2022?e=31f498ed9f>, date de consultation : 12 septembre 2022.

de réduction et de gestion des risques de catastrophe, d'anticipation et de gestion des chocs, de planification territoriale, etc. Il s'agit d'autant de défis qui doivent avoir trouver des réponses adéquates dans les politiques publiques appelées de plus en plus à gérer les conséquences directes et indirectes des déplacements forcés, des migrations internes, des migrations de travail, des mobilités liées à la transhumance, de la migration de main d'œuvre, des mobilités transfrontalières, des migrations internationales, des migrations irrégulières, etc. qui sont autant de formes migratoires causées et/ou accélérées par le changement climatique et la dégradation environnementale.

Au Sénégal, la prise en compte des liens entre les migrations, d'une part, et la dégradation de l'environnement et le changement climatique, de l'autre, est encore un défi dans les politiques publiques. Même si les liens sont souvent énoncés dans certaines documents majeurs de politique publique, il manque encore un cadre référentiel qui synthétise la vision des pouvoirs publics des interrelations entre les trois composantes mais également des impacts de la dégradation environnementale et du changement climatique sur les dynamiques migratoires. Si l'environnement et le changement climatique bénéficient aujourd'hui d'une attention institutionnelle très forte comme en témoignent la multiplicité des structures chargées de leur gouvernance de même que l'existence de plusieurs cadres référentiels sur les plans politique, législatif, juridique, institutionnel et programmatique (documents de politique, dispositifs réglementaires, actions de développement, etc.), en revanche, le champ migratoire reste toujours caractérisé par l'absence d'un document de politique migratoire et d'une stratégie institutionnelle globale clairement établie de gouvernance migratoire. Un document institutionnel tel qu'une politique migratoire dûment adoptée par l'État aurait permis de disposer d'éléments de référence sur les priorités et les intérêts des pouvoirs publics sénégalais dans ce domaine. Cette absence est même paradoxale où un pays où les migrations jouent un rôle socio-économique considérable et qui a fait de la « promotion d'une meilleure gouvernance migratoire » un objectif stratégique dans son référentiel majeur en matière politique, en l'occurrence le Plan Sénégal Émergent. Devant cette situation, il n'est pas aisé d'avoir une lisibilité sur les soubassements des actions étatiques concernant les migrations liées à l'environnement et au changement climatique.

Les documents de référence en matière de politique publique, en l'occurrence le Plan Sénégal Émergent (PSE), le Plan Sénégal Émergent vert, le Plan d'Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté (PAP 2A), et le dernier né, à savoir, le Programme Agricole pour une Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD), reconnaissent l'urgence pour le Sénégal d'intégrer les migrations liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique dans les politiques, plans et stratégies de développement aux échelles nationale et territoriale mais aussi d'adapter les cadres institutionnel et législatif et les interventions pour faire face aux mobilités climatiques. Il est cependant indispensable d'aller plus loin dans la reconnaissance institutionnelle et programmatique des enjeux et défis relatifs aux mobilités climatiques. Cela passe notamment par la disponibilité de données probantes et de connaissances fines sur ces mobilités.

Une meilleure connaissance des mobilités induites par la dégradation environnementale et le changement climatique est une voie obligée avant d'arriver à les traduire dans des actions et programmes de l'État et des autres acteurs concernés par la thématique. Les migrations et le binôme environnement et changement climatique sont souvent pris séparément alors qu'il convient de privilégier une approche holistique pour arriver à mieux prendre en compte les répercussions de la dégradation environnementale et du changement climatique sur les dynamiques migratoires et, inversement, les conséquences des migrations sur la dégradation environnementale et le changement climatique. Atteindre de tels résultats ne peut se faire sans accroître les capacités en matière de production de données et de connaissances sur les mobilités climatiques mais également sans renforcer le dialogue institutionnel entre les acteurs étatiques et non étatiques concernés par les liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique à titre soit de décideurs, de législateurs, de maîtres d'œuvre de projets et programmes sur le terrain, de partenaires techniques, institutionnels et/ou financiers, etc.

C'est dans ce contexte qu'il faut inscrire la présente étude menée dans le cadre du Programme Régional pour la Migration en Afrique (ARMP) et portant sur l'**Analyse des politiques publiques en lien avec la thématique migration, environnement et changement climatique au Sénégal**. Financé par le gouvernement des États-Unis, par

l’intermédiaire du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM), l’ARMP est mis en œuvre par l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Cette étude analytique vise un double objectif :

- 1) **renforcer la base de connaissance sur la thématique migration, environnement et changement climatique** grâce à l’identification de toutes les structures étatiques et non étatiques travaillant sur la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale, la cartographie des politiques publiques en lien avec la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale ;
- 2) **proposer un cadre de gouvernance de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale réunissant différents acteurs** (État, collectivités territoriales, agences de développement, partenaires techniques, organisations internationales, secteur privé, organisations de la société civile, structures de recherche, universités, associations, etc.) directement ou indirectement concernés par les liens entre les migrations, l’environnement et le changement climatique du fait de leurs responsabilités institutionnelles, de leurs domaines de compétences, de leurs actions sur le terrain, etc.

Globalement, cette étude doit permettre d’identifier des mécanismes, des solutions et des outils et des cadres institutionnels susceptibles d'**aider les pouvoirs publics à mieux répondre aux besoins du Sénégal en matière de mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale dans une optique d’amélioration des cadres institutionnels de gestion des migrations induites ou accentuées par les changements climatiques et la dégradation de l’environnement**. La mise en place d’un cadre institutionnel sur les migrations, l’environnement et le changement climatique devrait ainsi aider à renforcer la

collaboration institutionnelle entre les différents acteurs et mieux harmoniser les interventions qu'ils font dans ce domaine.

Ce rapport prend appui sur une **démarche méthodologique reposant essentiellement sur une analyse de contenu des politiques publiques au Sénégal et sur une série d'entretiens avec des acteurs institutionnels** relevant de l'État et de ses structures déconcentrées et décentralisées, des organisations internationales, des agences du système des Nations unies, des organisations de la société civile, des universités, des centres de recherche, des *think tank*, etc. L'analyse de contenu des documents de politique publique et les entretiens avec les acteurs institutionnels ont permis de générer des informatiques de référence, entre autres, sur la place dévolue aux migrations environnementales dans les politiques publiques, les types d'action développés sur le terrain, les zones géographiques couvertes, etc. Ce rapport d'analyse fait ressortir l'ensemble de ces dimensions tout en se focalisant sur les dispositifs à mettre en place pour favoriser une dynamique partenariale plus forte entre les acteurs institutionnels étatiques et non étatiques travaillant sur la thématique MECC au Sénégal. Il est structuré autour des rubriques ci-après :

- 1) un **bref rappel des objectifs de l'étude et de la démarche méthodologique** adoptée pour y répondre ;
- 2) une **vue synoptique des liens entre migrations, dégradation environnementale et changement climatique** au Sénégal ;
- 3) une **analyse de la prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique dans les politiques publiques du Sénégal, les plans de développement, les documents politiques et législatifs à portée globale et sectorielle sur la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe mais aussi sur d'autres thématiques telles que**

le développement durable, la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire, la décentralisation, l'agriculture, le développement territorial, la pêche, l'urbanisation, le genre, la lutte contre la sécheresse, la gestion des inondations, la protection sociale, etc. Pour les besoins de cette analyse, nous avons analysé chaque document de politique publique à l'aide d'un tableau analytique structuré autour de deux rubriques, à savoir, d'abord, une analyse de la manière dont l'environnement et le changement climatique y sont pris en compte et ensuite une analyse de la façon dont les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique y sont énoncés et les perspectives d'action proposées ;

- 4) une **cartographie des structures étatiques et non étatiques travaillant sur la thématique MECC** et pouvant potentiellement faire partie d'un groupe de travail portant sur la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale ;
- 5) la **recommandation de la mise en place d'un groupe de travail sur la thématique migration, environnement, changement climatique et catastrophes au Sénégal.** Un tel cadre institutionnel nous semble présenter la souplesse attendue d'une structure censée permettre aux acteurs institutionnels concernés par la thématique de pouvoir établir un dialogue institutionnel entre eux, de savoir que fait quoi, de mieux coordonner leurs actions et de partager leurs expériences. Nous indiquons ici **les préalables à réunir avant la mise en place d'un tel cadre institutionnel** avant de rappeler les éléments ayant trait à sa **naissance, sa composition, ses modalités de fonctionnement, son ancrage institutionnel, les erreurs à éviter et les bonnes pratiques à valoriser** afin que ce cadre ne soit un de plus et qu'il ne tombe en léthargie après quelques mois de fonctionnement. Ce qui est le destin de beaucoup de cadres de concertation dont la naissance est portée par un bel élan et un

réel enthousiasme mais meurent très rapidement faute de mécanismes viables de pérennisation. Cette crainte a été un leitmotiv dans les discours de beaucoup d'acteurs institutionnels qui ont fait part d'expériences avortées de mise en place d'un cadre institutionnel similaire à celui sur lequel cette étude doit déboucher ;

- 6) et, enfin, **des recommandations contextuelles, stratégiques et opérationnelles pour une meilleure prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique** dans les politiques publiques au Sénégal.

1. Objectifs de l'étude et démarche méthodologique

Au regard de la transversalité des questions liées à la migration induite par la dégradation environnementale et le changement climatique, il est nécessaire de continuer de produire des connaissances sur ce sujet, mais aussi de créer des cadres d'échange, de coordination et de collaboration regroupant les acteurs du domaine. C'est dans ce sens que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers le Programme Régional pour la Migration en Afrique (ARMP) se propose d'appuyer les efforts du gouvernement sénégalais pour une meilleure prise en charge de ce nexus.

Pour ce faire, la présente étude vise à faciliter :

A. Le renforcement de la base de connaissance sur la thématique à travers :

- l'identification de toutes les structures étatiques et non étatiques travaillant sur la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale ;
- la cartographie des politiques publiques en lien avec la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale ;
- l'analyse nationale des politiques publiques en lien avec la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale ; la préparation d'un atelier de partage des résultats de l'étude.

B. La gouvernance de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale :

- sur la base de l'analyse nationale des politiques publiques, la conception d'une proposition d'un cadre de gouvernance national sur la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale impliquant, dès le départ, les différents acteurs institutionnels, associatifs, privés et universitaires (sous la forme d'un comité national de pilotage ; d'un comité technique de travail ; ou encore d'un groupe de travail consultatif) ;

- le soutien à l'organisation d'une consultation pour l'établissement des termes de référence de ce cadre de gouvernance.

Finalement, ce projet permettra de répondre aux besoins du Sénégal en matière de mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale et se basera sur les deux effets directs ci-dessous :

- **effet direct 1 : la migration induite par les changements climatiques est gérée de façon plus efficace et ses effets positifs sont maximisés ;**

- **effet direct 2 : la collaboration entre les acteurs intervenant dans ces domaines est grandement améliorée et les compétences et connaissances sont renforcées.**

Sur la base de ces objectifs, l'étude a essentiellement reposé sur deux méthodes complémentaires : une **analyse documentaire et des entretiens avec des acteurs institutionnels**.

La revue documentaire s'est adossée à une analyse des documents ayant comme dénominateur commun de porter sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique au Sénégal. Il s'agit essentiellement de documents de politique nationale et sectorielle, de publications officielles, de plans de développement, de notes

politiques, de rapports de consultation, de rapports d'agences de développement, de travaux académiques, de publications d'organisations internationales, etc.

Le travail d'analyse documentaire a été effectué sur la base d'une fiche de revue documentaire et à l'aide des mots-clefs suivants : politiques publiques, migrations, environnement, changement climatique, Sénégal, vulnérabilités, impacts, risques, menaces, déplacements forcés, adaptation, catastrophes et résilience. Compte tenu du fait qu'une bonne partie est accessible en ligne, la revue documentaire a été essentiellement faite en exploitant les documents disponibles en ligne avec un accent particulier sur les documents de politique publique, parmi lesquels :

- La Constitution du Sénégal ;
- La Loi d'orientation agrosylvopastorale
- Le Code de l'environnement ;
- Le Code forestier
- Le Code minier
- Le Code des collectivités territoriales ;
- Le Plan Sénégal Émergent (PSE) ;
- Le Plan Sénégal Émergent Vert (PSE Vert) ;
- Le Plan d'Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté (PAP 2A) ;
- Le Plan National d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) ;
- Le Plan Sénégal Émergent ;
- Le Plan Sénégal Émergent Vert ;
- Le Programme national de réduction des risques de catastrophe ;
- Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) ;
- Le Programme Agricole pour une Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD) ;
- La Communication initiale sur le changement climatique à Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) - 1997 ;
- La Stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC - 1999 ;
- Le Programme d'Actions National d'Adaptation (PANA) - 2006 ;

- La deuxième Communication nationale du Sénégal à la CCNUCC - 2010 ;
- La troisième Communication nationale du Sénégal à la CCNUCC - 2015 ;
- La Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) - 2015 ;
- La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) - 2018 ;
- L'Étude Prospective Sénégal 2035 - 2014 ;
- La Lettre de politique du secteur de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020) ;
- Etc.

La littérature institutionnelle disponible à l'échelle internationale a été mise à contribution pour identifier les orientations générales de l'analyse des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique. La documentation produite par l'OIM a davantage été ciblée. Elle a été d'une précieuse utilité pour faire la synthèse des conclusions des recherches sur le triptyque migration, environnement et changement climatique. La documentation électronique été privilégiée avec un accent particulier sur les publications disponibles au portail de l'OIM consacré à la migration environnementale (<https://environmentalmigration.iom.int/>) mais également à la Plateforme des déplacements liés aux catastrophes (<https://disasterdisplacement.org>).

Des études récentes de synthèse et des travaux académiques⁹ ainsi que des rapports thématiques publiés cette année¹⁰ ont été utiles pour mieux cerner les cadres conceptuel et théorique des mobilités liées à la dégradation de l'environnement, au changement climatique et aux catastrophes et ainsi cerner la pertinence de la terminologie scientifique, de la typologie et des événements climatiques lents ou brusques par rapport au contexte sénégalais.

La documentation produite par la Banque mondiale¹¹ mais également le rapport de la Présidence des États-Unis¹² sur les migrations climatiques sont révélateurs de la forte attention institutionnelle de plus en plus accordée aux migrations climatiques et à leurs incidences dans des pays vulnérables au changement climatique comme le

⁹ Il s'agit notamment de :

- Flavell A., Milan A. et Melde S., 2020. *Migration, environment and climate change: literature review*, first report in the “Migration, environment and climate change” series, OIM & International Organization for Migration, Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC), https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2020-03-04_texte_42-2020_migration-literature-review_1.pdf, date de consultation : 12 septembre 2022 ;
- Brüning L. et Piguet E. 2020. « Changements environnementaux et migration en Afrique de l'Ouest. Une revue des études de cas », *Belgeo* (Revue belge de géographie), <http://journals.openedition.org/belgeo/28836>, date de consultation : 12 septembre 2022 ;
- Brüning L. 2022. *Érosion côtière au Nord du Sénégal : migrations et stratégies d'adaptation*, thèse de doctorat de géographie, Université de Neuchâtel, Suisse, https://www.researchgate.net/publication/359398426_Erosion_cotiere_au_Nord_du_Senegal_migrations_et_strategies_d%27adaptation_Etude_de_cas_dans_la_commune_rurale_de_Gandioli_Recherche_doctorale_presentee_par?enrichId=rgreq-59554355e3f326927314c1fb15992e93-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzM1OTM5ODQyNjtBUzoxMTM2NDMyMTQzOTcwMzA0QDE2NDc5NTc5NDUzMTQ%3D&el=1_x_2&esc=publicationCoverPdf, date de consultation : 12 septembre 2022.

¹⁰ Mixed-Migration Center (MMC), 2022. *Événements liés au climat et facteurs de pression sur l'environnement : impact sur la migration en Afrique de l'Ouest et du Nord*, Rapport MMC, février, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2022/03/Evenements_liés_au_climat_et_facteurs_de_pression_sur-l'environnement_impact_sur_la_migration_en_Afrique_de_lOuest_et_du_Nord.pdf#page=1&zoom=auto,-130.842, date de consultation : 12 septembre 2022.

¹¹ Banque mondiale, 2021. GROUNDSWELL AFRICA. *Internal climate migration in West African countries*, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36404/Full%20Report%20West%20Africa.pdf?sequence=5&isAllowed=y>, date de consultation : 12 septembre 2022.

¹² The White House, 2021. *Report on the impact of climate change on migration*, <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/Report-on-the-Impact-of-Climate-Change-on-Migration.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022.

Sénégal¹³. La série de rapports Groundswell de la Banque mondiale et la publication de la Maison Blanche ont ceci d'intéressant qu'elles contribuent à placer au cœur des agendas internationaux la question des mobilités climatiques et à les articuler aux enjeux de développement mais surtout aux défis de l'avenir. Ils ont également le mérite de mettre en exergue les multiples coûts du changement climatique, en particulier pour les plus pauvres, qui en sont pourtant les moins responsables. Enfin, ils dressent les scénarios pour l'avenir sur la base de modélisations qui montrent une explosion des migrations internes pour des raisons climatiques d'ici 2050 notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Cette situation doit appeler des mesures urgentes et impulser des actions afin « d'intégrer les migrations climatiques internes dans la planification prospective d'un développement vert, résilient et inclusif¹⁴ ».

Outre la revue documentaire, cette étude s'est également appuyée sur des entretiens avec des acteurs institutionnels formés de structures étatiques et non étatiques indirectement ou directement concernées ou intéressées par les thématiques des migrations, du changement climatique et de l'environnement pris séparément ou considérés ensemble. Comme les objectifs de l'étude étaient circonscrits avec une visée essentiellement pragmatique mais aussi en raison de la durée impartie à l'étude, les entretiens ont essentiellement visé des personnes-ressources au sein d'institutions gouvernementales ayant clairement des responsabilités principalement dans le domaine de l'environnement et du changement climatique et celui des migrations.

Devant l'impossibilité de conduire des entretiens avec l'ensemble des acteurs institutionnels identifiés dans la note de cadrage, nous avons plutôt opté pour le choix de faire un entretien en face à face avec une structure-clef pour chaque catégorie d'acteurs :

¹³ Kanta Kumari Rigaud, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Nathalie E. Abu-Ata, and Susana Adamo, 2021. GROUNDSWELL AFRICA. *Deep dive into internal climate migration in Senegal*, The World Bank Group, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/776881634532602504/pdf/Groundswell-Africa-Deep-Dive-into-Internal-Climate-Migration-in-Senegal.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022.

¹⁴ Banque mondiale, 2021. *Rapport Groundswell. Agir face aux migrations climatiques internes. Deuxième partie,* *aperçu*, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36248/AUS0002521ovFR.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 11.

État et ses démembrements, collectivités territoriales, agences du système des Nations unies, organisations régionales/internationales, projets et programmes, acteurs académiques, centres de recherche et *think tank*, organisations de la société civile, etc. Les entretiens en face en face ont été privilégiés à chaque fois que cela a été possible. Tel a été le cas des entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels ci-après :

- La Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC) ;
- Le Centre de Suivi Écologique (CSE) ;
- l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANDS) ;
- la Direction Générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur (DGASE) ;
- la Direction de la Protection Civile (DPC) ;
- le Comité National Changements Climatiques du Sénégal (COMNAC) ;
- le Département de géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- le Département de sociologie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- l'Observatoire Sénégalais des Migrations (OSM) ;
- l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Pour les autres acteurs, les entretiens téléphoniques ont été privilégiés. Parmi ces acteurs :

- l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaolack, maître d'œuvre du cadre régional de concertation des acteurs de la migration de cette région. Ce cadre est l'un des cadres les plus fonctionnels dans le domaine de la migration. Sa naissance, sa composition et son fonctionnement peuvent ainsi servir de référence pour le groupe de travail des acteurs institutionnels travaillant sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique ;
- l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) ;
- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) ;
- l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- le Projet d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD) ;
- le Bureau d'Appui et d'Orientation des Sénégalais de l'extérieur (BAOS) de la région de Louga ;
- l'ONG Environnement Développement (IED) Afrique ;
- le Comité National du Dialogue Social/Pêche, Aquaculture et Migration ;
- le Réseau Migration et Développement (REMIDEV).

Les entretiens ont été conduits sur la base d'un guide d'entretien structuré autour de quatre thèmes eux-mêmes décomposés en sous-thèmes. Il s'agit de :

- 1) **Thème 1 – Appartenance et ancrage institutionnels** (présentation de la structure (statut institutionnel, missions, évolutions ; rôles et actions, etc.,

principales réalisations sur la thématique MECC : actions menées, dans quel contexte, avec quels partenaires, etc.) ;

- 2) **Thème 2 – Mobilités dans un contexte de dégradation environnementale et de changement climatique** (perceptions du changement climatique et des changements environnementaux au Sénégal, principales causes, profils des communautés touchées, incidences du changement climatique et des bouleversements environnementaux sur les dynamiques migratoires, exemples illustratifs de migrations liés à des raisons environnementales, de déplacements liés à des catastrophes causées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, etc.) ;
- 3) **Thème 3 – Intégration des migrations, environnement et changement climatique dans les politiques publiques** (politiques, programmes et projets dans le domaine des migrations, de l'environnement et du changement climatique, enjeux, défis, stratégies et outils pour la prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique dans les politiques publiques, stratégies à mettre en place pour une prise en compte des mobilités climatiques au Sénégal aux niveaux politique, institutionnel, stratégique et pratique, propositions et recommandations pour une prise en compte dans les politiques publiques des mobilités liées à la dégradation environnementale et au changement climatique) ;
- 4) **Thème 4 – Mise en place d'un groupe de travail des acteurs travaillant sur migration, environnement et changement climatique** (cadre et mécanismes institutionnels les plus adaptés pour réunir les acteurs travaillant sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique au Sénégal, portage institutionnel, objectifs, composition, modalités de fonctionnement, recommandations, etc.).

Concernant les acteurs institutionnels avec qui un entretien n'a pu être mené pour des raisons liées à l'indisponibilité des personnes-ressources sollicités, nous avons

procédé à l'exploitation des informations disponibles sur les sites Web. Cette démarche a pu permettre notamment d'avoir un aperçu des projets et programmes mis en œuvre dans le domaine des migrations induites par la dégradation de l'environnement et le changement climatique mais également d'obtenir des données de référence sur les mobilités climatiques au Sénégal et dans certaines localités considérées comme des « points chauds » à partir des résultats des études et recherches disponibles en ligne.

L'ensemble des informations obtenues dans le cadre de la présente étude que ce soit par le biais de l'analyse documentaire ou par l'intermédiaire des entretiens ont fait l'objet d'une analyse thématique selon quatre rubriques : enjeux et défis des liens entre migrations, dégradation environnementale et changement climatique ; prise en compte des liens dans les politiques publiques et mise en place d'un groupe de travail sur les migrations, environnement et changement climatique et recommandations.

2. État des lieux des mobilités liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique au Sénégal

En raison de sa situation géographique et de la fragilité de ses écosystèmes, le Sénégal est classé à risque face au changement climatique tout en subissant les contrecoups d'une dégradation environnementale porteuse de lourdes menaces sur le plan socio-économique notamment. La vulnérabilité du Sénégal face au changement climatique est fortement soulignée dans la documentation institutionnelle. Les facteurs de vulnérabilité, les conséquences du changement climatique, les scénarios du futur mais aussi les mesures d'adaptation et d'atténuation y sont également bien identifiés. L'analyse laisse voir une reconnaissance des enjeux et défis du changement climatique et de la dégradation environnementale mais leurs liens avec les migrations sont certes énoncés mais rarement approfondis.

La reconnaissance du changement climatique s'exprime surtout à travers l'existence d'une multitude de documents de référence et de stratégies et politiques dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Ceci permet d'avoir une lisibilité sur la prise en compte de ces deux thématiques dans les politiques publiques. Les documents tels que la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN), les communications nationales sur le changement climatique, le programme-pays au Fonds Vert Climat mais aussi les textes à portée législative permettent de bien cerner la variabilité des risques environnementaux et climatiques auxquels le Sénégal est confronté et leurs incidences sur les dynamiques de développement en plus de contribuer à avoir un aperçu des acteurs institutionnels.

Pour ce qui est la migration, en l'absence d'un document officiel de politique migratoire, il n'est pas aisément de cerner les priorités et de trouver une analyse de ses liens avec le changement climatique. L'environnement comme moteur de la migration est sans cesse souligné et le rôle du changement climatique comme multiplicateur ou intensificateur des facteurs de migration est de plus en plus reconnu. À l'échelle

internationale, les études ne cessent de se multiplier pour démontrer que le changement environnemental affecte les principaux facteurs de migration, du fait que le changement climatique, les catastrophes et la dégradation environnementale ont un impact sur les facteurs politiques, démographiques, économiques et sociaux qui à leur tour influent sur la migration. En revanche, dans le contexte sénégalais, il manque globalement des études reposant sur des données probantes qui permettent de montrer les liens intrinsèques entre les migrations, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Néanmoins, il est à noter une multiplication des recherches académiques pour fournir des études contextualisées sur les mobilités dans le contexte de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

2.1. Une vulnérabilité au changement climatique et un contexte de dégradation environnementale fortement mis en évidence dans la documentation institutionnelle et dans les politiques publiques

« L'ensemble des secteurs de l'économie sénégalaise demeurent très sensibles à la variabilité et aux extrêmes climatiques¹⁵ ». Cette assertion se trouve quasiment au cœur de l'ensemble des documents institutionnels portant sur l'environnement et le changement climatique au Sénégal. Ce dernier est considéré comme un pays fortement exposé aux conséquences du changement climatique. Ce sont surtout les inondations dévastatrices enregistrées au cours des dernières années qui mettent en lumière la réalité du changement climatique, tout comme l'érosion côtière qui menace toute la façade ouest du pays où sont concentrées la majorité des activités économiques et une bonne partie de la population. La variabilité des risques et l'intensité des menaces sont fortement soulignées dans la documentation institutionnelle.

¹⁵ République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2018. *Programme-Pays 2018-2030, Fonds Vert Climat*, <https://www.fvc-senegal.sn/download/96/rapports/2441/programme-pays-senegal.pdf%20>, date de consultation : 12 septembre 2022.

Tableau 1 : Intensité des vulnérabilités et conséquences sur le plan migratoire

Vulnérabilités	Conséquences
Les inondations sont plus fréquentes que les sécheresses, mais ces dernières ont des conséquences plus graves et touchent beaucoup plus de personnes par événement.	La détérioration des conditions climatiques dans les zones entourant les villes est susceptible d'accroître la migration humaine vers les villes, augmentant encore les taux d'urbanisation déjà élevés.
Les sécheresses au Sénégal se concentrent principalement dans les régions sahéliennes arides et semi-arides du pays, situées au nord et au centre du Sénégal.	Si elle n'est pas gérée, l'expansion urbaine peut aggraver, voire provoquer des catastrophes naturelles.
Les zones urbaines et rurales sont vulnérables aux inondations, mais les zones les plus à risque sont celles de Dakar et de ses environs, Saint Louis, Matam, Kaolack, Thiès, Diourbel, Kolda, Kaffrine et Tambacounda.	Le niveau de la mer pourrait s'élever de près d'un mètre d'ici la fin du siècle, ce qui exposerait au moins 110 000 personnes, principalement dans le sud du Sénégal et dans l'agglomération dakaroise, à un risque d'inondation côtière. Certaines études estiment toutefois que le nombre de personnes menacées est beaucoup plus élevé.
Les inondations dans le pays sont le résultat des débordements des fleuves (en particulier les fleuves Gambie et Sénégal en raison de fortes pluies), de la combinaison de fortes pluies et d'une infrastructure de drainage insuffisante (en particulier à Kaolack et à Dakar), et des ondes de tempête entraînant l'intrusion d'eau salée dans les terres agricoles (en particulier dans le Delta du Saloum).	La fréquence accrue des épisodes de fortes précipitations devrait augmenter l'incidence des inondations, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la santé, notamment la propagation de maladies d'origine hydrique telles que le choléra, après les inondations.
Les changements du niveau de la mer et l'intensité accrue des ondes de tempête entraînent une érosion côtière, qui constitue une menace majeure pour la population et l'économie du Sénégal.	L'augmentation des infestations de parasites due à l'évolution du climat pourrait provoquer des pénuries alimentaires et des migrations temporaires.
L'élévation du niveau de la mer est exacerbée par la géologie du pays et menace 74 % des ménages vivant dans les zones côtières.	

Source : Banque mondiale, 2022. *Vulnerability of Senegal*, Climate Change Knowledge Portal, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/senegal/vulnerability>, date de consultation : 12 septembre 2022.

Les inondations et l'érosion côtière se trouvent au centre des manifestations du changement climatique dans les documents institutionnels tels que les communications

nationales sur le changement climatique, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le programme-pays du Sénégal au Fonds Vert Climat. Ces facteurs étaient déjà bien identifiés par les premiers documents institutionnels sur le changement climatique, notamment ceux produits par les pouvoirs publics dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et qui dépeignaient de manière détaillée les facteurs de vulnérabilité, les impacts, les différents scénarios et les stratégies et mécanismes d'adaptation.

Tableau 2 : Principaux impacts du changement climatique sur les secteurs économiques

SECTEURS	IMPACTS
Agriculture	Augmentation de l'évapotranspiration Perturbation de la carte variétale Perturbation du calendrier culturel Recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs ; Perte fertilité des sols Réduction des terres agricoles Baisse de la production agricole Grande vulnérabilité de la population dépendant des productions agricoles pour leur survie Baisse de la contribution du secteur agricole à la production du Produit Intérieur Brut (PIB) Baisse de 30% de la production céréalière attendue à l'horizon 2025
Élevage	Changements dans la productivité et la qualité des fourrages Raréfaction des ressources hydriques et fourragères Faible disponibilité en eau pour le bétail Baisse de la productivité de l'élevage Dégradation de la santé animale Apparition de maladies émergentes affectant le bétail Changements dans la commercialisation et les prix des produits du bétail qui pourraient fortement affecter les revenus des éleveurs Vulnérabilité des communautés pastorales
Pêche	Augmentation de la température des eaux de surface Diminution de la richesse trophique (éléments nutritifs) Diminution de l'indice d'upwelling Raréfaction et ou migration de stocks halieutiques Perte massive d'emplois Augmentation des accidents en mer, pertes en vies humaines destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche Accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal Appauvrissement des communautés de pêcheurs Augmentation de l'émigration irrégulière et des migrations internes
Zones côtières	Élévation du niveau de la mer Augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes tels que les houles de tempête et les vents violents Recul généralisé du trait de côte

	Perte des plages sableuses avec effet négatif immédiat sur le tourisme balnéaire Destruction d'infrastructures côtières (habitations, hôtels, usines, etc.) Baisse de la rentabilité du tourisme balnéaire Baisse des emplois liés au tourisme Ralentissement de l'économie locale Baisse de la contribution du tourisme au Produit Intérieur Brut (PIB) Inondation des zones côtières basses Déplacement de communautés côtières et conflits fonciers Salinisation des terres agricoles et des nappes phréatiques souterraines Perte de la biodiversité au niveau de la zone côtière
Ressources en eau	Glissement des isohyètes du Nord vers le Sud Glissement du gradient de végétation Effondrement des débits des cours d'eau Assèchement par endroit de certains cours d'eau (Casamance, Sine Saloum) ainsi que certaines rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation Assèchement des zones humides Baisse générale du niveau des nappes phréatiques Dysfonctionnement et/ou destruction des ouvrages hydrauliques Menaces sur la demande en eau douce Dégradation de la qualité des eaux Accentuation du stress hydrique Vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs agricoles et pastoraux
Biodiversité	Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitat Évolution régressive des superficies de forêts de certaines espèces Baisse de la productivité de certaines espèces et des services écosystémiques Régression de la végétation naturelle de l'écosystème des Niayes de l'ordre de 57% entre 1972 et 2012 Régression de la superficie des forêts galeries de l'ordre de 22% en Casamance et 50% au Sénégal oriental entre 1972 et 2012
Santé	Prépondérance et changements de la distribution géographique et de l'incidence des maladies à transmission vectorielle Augmentation des maladies transmissibles par voie aérienne, notamment les infections respiratoires aiguës (IRA) Exacerbation de concentrations en substances allergogènes Augmentation des maladies liées à l'eau Création de gîtes larvaires vecteurs de maladies graves
Secteur social	Augmentation de la vulnérabilité des populations les plus pauvres (baisse des revenus en milieu rural, faible accès aux services sociaux de base notamment en matière d'assainissement, de santé, d'accès à l'eau potable et d'éducation, etc.) Pertes en vies humaines Destruction d'infrastructures (routes, ponts, habitations) Ralentissement des activités économiques Grande vulnérabilité des villes

Source : République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2018. *Programme-Pays 2018-2030*, Fonds Vert Climat, <https://www.fvc-senegal.sn/download/96/rapports/2441/programme-pays-senegal.pdf> 20, date de consultation : 12 septembre 2022, pages 10-11.

Ce tableau des vulnérabilités et de leurs impacts montre que les conséquences du changement climatique sur la migration sont uniquement évoquées pour les zones côtières (**déplacement de communautés côtières et conflits fonciers**) et pour le secteur de la pêche (**augmentation de l'émigration et des migrations internes**). Pourtant, pour chaque autre secteur, la migration peut être considérée comme affectée par le changement climatique dans les localités et les secteurs identifiés comme vulnérables au changement climatique. La migration y est, à chaque fois, une pratique d'adaptation aux perturbations environnementales.

Dans tous les documents institutionnels, c'est souvent cette perspective d'énonciation des incidences du changement climatique sur les migrations qui est donnée depuis la *Communication initiale du Sénégal sur les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC* qui avait intégré dans ses scénarios une intensification des migrations internes et de l'immigration internationale mais pas de l'émigration internationale. Or, aujourd'hui, la dégradation de l'environnement et le changement climatique induisent et exacerbent une telle migration. D'ailleurs, l'ampleur de l'émigration irrégulière, notamment dans les zones côtières et dans les régions au sud du pays ne peut être dissociée respectivement de la crise du secteur de la pêche en raison notamment de la raréfaction des ressources halieutiques et des perturbations écologiques de taille que connaissent des régions comme Kolda, Sédiou et Tambacounda.

Encadré 1 : Les liens entre migration et changement climatique déjà identifiés dans la communication initiale du Sénégal sur le changement climatique

En raison de la poursuite du processus de concentration des populations dans les zones côtières, on s'attend à :

- une modification des activités agricoles (types de cultures et localisation des activités), en relation notamment avec les processus de salinisation des sols et de disponibilité en eau douce ;
- une modification des activités de pêche, en particulier pour celles qui dépendent des upwellings ;

- une menace de destruction des villes, industries et infrastructures localisées dans la zone côtière suite à l'aggravation des phénomènes d'érosion côtière et d'inondation ;
- des problèmes de gestion des populations dus en particulier aux difficultés d'approvisionnement en eau, à l'arrivée éventuelle de nouveaux migrants nationaux ou étrangers.

Source : République du Sénégal, Ministère de la Protection de la Nature, Direction de l'environnement, 1997. *Communication initiale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)*, <https://unfccc.int/cop3/fccc/natcom/natc/senncl.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 75.

Globalement, les impacts du changement climatique sont multiformes au Sénégal. L'ensemble des secteurs socio-économiques sont à risque. Les effets du dérèglement climatique se font ressentir dans toutes les régions du pays avec globalement des contraintes qui se résument à travers des défis comme la récurrence des événements climatiques extrêmes sur fond d'amplification des actions anthropiques. Cela crée un contexte propice à l'accentuation de la dégradation environnementale. Ce contexte est relativement bien décrit dans les documents institutionnels avec une focalisation sur la perte de biodiversité, la déforestation, notamment dans les régions sud et sud-est (Kolda, Ziguinchor, Sédihiou, Tambacounda et Kédougou), la dégradation des terres agricoles dans les régions centre, notamment dans le vieux bassin arachidier (Louga, Thiès et Diourbel) et les défis de la salinisation, des plantes envahissantes, de la désertification au nord et au centre, notamment dans les zones agroécologiques de la région du fleuve et du Ferlo (Saint-Louis et Matam)¹⁶.

¹⁶ République du Sénégal, Ministère de l'environnement et du développement durable, Direction de l'Environnement et des Établissements Classés, 2015, *Troisième communication nationale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SennC3.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022.

Tableau 3 : Variabilité régionale des contraintes associées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et principales caractéristiques des dynamiques migratoires

Région	Contraintes	Dynamiques migratoires en lien avec la dégradation de l'environnement et le changement climatique
Dakar	Érosion marine et côtière Présence de zones d'inondation Pollution de l'air Gestion des déchets Gestion et utilisation de l'Energie Production et gestion de l'Energie Fortes émissions de GES Occupation irrégulière de l'espace Spéculation foncière	Principale destination des migrants internes et des migrants internationaux Déplacements forcés lors des inondations et des vagues destructrices Ampleur des mouvements liés à l'exode rural Émigration irrégulière
Fatick	Érosion marine et côtière Dégradation des terres agricoles et perte de terres arables et de pâturages par salinisation Salinisation des eaux, (la réduction de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, la boisson et autres activités productrices) Déforestation et réduction des mangroves Fragilité de la zone humide du delta du Sine Saloum (faune, flore, biodiversité...) Gestion des déchets	Zone de départ de migrants internes
Kaolack	Salinisation des eaux et des terres Dégradation des terres agricoles et perte de terres arables et de pâturages Déforestation et Feux de brousse Forte irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température Réduction du couvert végétal, érosion hydrique et éolienne Gestion des déchets	Zone de départ et d'accueil de migrants Déplacements liés aux inondations Transhumance
Tambacounda	Déforestation et dégradation des terres Forte irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température Faible accès à l'Energie et à l'eau Faible Rendement des terres	Bassin d'émigration irrégulière Mise en œuvre de projets de réintégration pour les migrants de retour avec une composante développement durable (économie verte)
Kédougou	Exploitation minière (orpailage, pollution des eaux et des sols) Forte fréquence des feux de brousse Exploitation anarchique des ressources forestières Accès à l'Energie	Zone d'accueil de migrants dans les sites d'orpailage Zone de départ de migrants

	Manque d'infrastructures de base Déforestation et dégradation des terres Irrégularité de la pluviométrie et augmentation de la température	
Louga	Intensification de la sécheresse et de la désertification Dégénération de l'écosystème des Niayes (avancée dunaire) et des zones de pâturage Érosion côtière et éolienne Déficit d'infrastructures agricoles et d'élevage Fragilité des écosystèmes (faible pluviométrie, agressions contre l'environnement, feux de brousse...) Ensablement et assèchement des mares	Zone historique de départ de migrants internes et de migrants internationaux
Matam	Augmentation de la température et irrégularité des pluies Inadaptation des maisons en ciment par rapport à la forte température Accès à l'Energie et à l'eau Érosion fluviatile (sapements des berges) par les effets combinés de la déforestation et des courants fluviaux Recul de la berge du côté du Sénégal et engrangissement de la berge du côté de la Mauritanie Dégénération des terres agricoles et des pâturages	Zone historique de départ de migrants internes et de migrants internationaux
Saint-Louis	Forte température et déficit pluviométrique Faible accès à l'énergie Salinisation des terres du delta Recul de la pêche continentale/Rareté des ressources halieutiques Déforestation, disparition de certaines espèces végétales et animales Dégénération de l'environnement et du cadre de vie Élévation du niveau de la mer et perturbation de l'écoulement fluvial Élargissement de la brèche Érosion côtière et inondation	Déplacements liés aux inondations et à l'érosion côtière Zone d'émigration irrégulière surtout chez les communautés de pêcheurs Cas d'école souvent présenté pour illustrer les déplacements forcés en raison de la montée des eaux Mise en œuvre de projets de relocalisation planifiée
Thiès	Absence d'un système de gestion des déchets ménagers Déficit énergétique Érosion côtière Présence d'industries minières et extractives Gestion des terres et des écosystèmes des Niayes	Zone historique de départ de migrants internes et de migrants internationaux

	Fortes températures et irrégularités des pluies	
Kolda Sédiou	Déficit énergétique et promotion d'énergie propre Dégradation des ressources naturelles Inondations et gestion des déchets Déforestation constatée à grande échelle Érosion hydrique Salinisation des terres Dégradation de la mangrove Déficit infrastructurel	Nouveau bassin de départ d'émigration irrégulière Migrants de retour dans le cadre du retour volontaire assisté Rôle de la dégradation de l'environnement sur les mouvements migratoires Exode rural Mise en œuvre de projets de réintégration pour les migrants de retour avec une composante développement durable (économie verte)
Ziguinchor	Déficit énergétique et promotion d'énergie propre Salinisation, acidification, ensablement Dégradation de la palmeraie Dégradation de la biodiversité Dégradation des terres agricoles Dégradation des aires de mangrove	Nouveau bassin d'émigration irrégulière Mise en œuvre de projets de réintégration pour les migrants de retour avec une composante développement durable (économie verte)

Source : Synthèse documentaire, septembre 2022.

2.2. Un début de reconnaissance institutionnelle dans les politiques publiques des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique ?

Il convient de souligner que le Sénégal n'a pas encore officiellement adopté un document de politique nationale migratoire malgré les initiatives conduites dans ce sens sous l'impulsion de l'OIM. En revanche, l'environnement et le changement climatique bénéficient d'un réel et ancien ancrage institutionnel comme l'illustre l'existence de plusieurs textes politiques, institutionnels et législatifs. Compte tenu de cette situation, nous n'avons pas repéré une mise en évidence sur une base approfondie des mobilités dans un contexte de dégradation environnementale et du changement climatique.

Dans les documents phares de politique publique comme le Plan Sénégal Émergent, le Plan d'Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté (PAP2A), les occurrences des termes « environnement », « changement climatique », « migration » et « mobilité » apparaissent mais sont énoncées séparément. On ne retrouve donc pas une mise en

relation directe des liens entre ces thématiques. Le phénomène du changement climatique est reconnu comme étant une menace pour le développement durable et la question de l'adaptation est abordée aussitôt. Le terme « aléas climatiques » est revenu plusieurs fois pour témoigner des défis posés par les contraintes environnementales et climatiques pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au niveau du Graphique n°29 portant sur les « **Risques liés à la mise en œuvre du PSE** », les « aléas climatiques » figurent en première place à côté d'autres indicateurs tels que le déficit pluviométrique, les problèmes phytosanitaires et les inondations¹⁷. Si le lien entre « changement climatique » et « migration » n'est pas clairement indiqué, des corrélations sont toutefois formellement établies dans certains documents de politique publique pour mettre en exergue ce lien au moins sur le plan théorique, mais surtout pour souligner que la dégradation environnementale est un moteur de la migration et que la migration peut contribuer à la résilience au changement climatique. Cette dernière qui met en relief les investissements des migrants, leurs initiatives de développement et leurs envois monétaires est partout privilégiée dans les documents de politique publique. Elle est en cohérence avec la vision de l'État qui est d'accroître le rôle de la migration comme moteur de développement.

Le Plan Sénégal Émergent a toujours été décliné en Plan d'actions prioritaires (PAP) pour être opérationnalisé à travers des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions. Il est paradoxal de constater que, ni l'environnement, ni le changement climatique et encore moins les migrations n'apparaissent parmi les huit niveaux de priorité des actions. À cause de la pandémie de COVID-19, le PSE a connu une mise à jour à travers le *Plan d'actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie* pour la période 2019-2023. Mais ici également, les conséquences du changement climatique et de la dégradation sur les performances économiques et sociales sont bien analysées. Pour ce qui est de la migration, son importance socio-économique est rappelée. Les mobilités climatiques ne sont guère abordées. À la fin du document, les

¹⁷ République du Sénégal, Présidence de la République, 2014. *Plan Sénégal Émergent (PSE)*, <https://www.presidence.sn/pse/un-senegal-emergent>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 121.

aléas climatiques sont mentionnés pour leur potentiel destructeur mais cela s'arrête là. Cependant, dans l'axe « **Capital humain, protection sociale et développement durable** » portant sur l'amélioration du bien-être des populations sur la base de dix objectifs stratégiques, on voit apparaître les thématiques de l'environnement et des migrations puisque les objectifs stratégiques 8 et 10 sont respectivement consacrés à « **l'amélioration de la gouvernance migratoire** » et à la « **réduction de la dégradation de l'environnement et des effets néfastes du changement climatique** » mais la mise en relation entre la migration, l'environnement et le changement climatique n'est pas faite.

Aujourd’hui, l’État a décidé d’adopter un Plan Sénégal Émergent vert (PSE vert) qui accorde une large place au développement durable et à la promotion de l’économie verte et des emplois verts à travers l’identification de six secteurs prioritaires, à savoir, **l’agriculture, l’énergie, l’eau et l’assainissement, la foresterie et la construction**. Les investissements des migrants et leurs transferts surtout monétaires devraient être canalisés vers ces secteurs dans une perspective de renforcement de la résilience au changement climatique et de valorisation des ressources économiques locales et des solutions fondées sur la nature. L’économie verte est ainsi appelée à devenir une nouvelle niche économique vers laquelle les investissements des migrants et leurs transferts monétaires doivent être drainés afin de promouvoir un développement territorial résilient au changement climatique.

Après le Sommet de la terre à Rio de Janeiro, l’État du Sénégal n’a pas mis du temps avant de mettre en place la *Stratégie Nationale de Mise en Œuvre* (SNMO) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1999. Ce volontarisme lui a fait prendre de l’avance sur la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation de l’environnement. Naturellement, la stratégie est sectorielle et ne concerne qu’une méthode d’approche et d’opérationnalisation des engagements pris à l’échelle internationale. Les migrations sont absentes du cadrage. À cette époque, la vulnérabilité de la zone côtière, des ressources en eau, de l’agriculture, de la pêche et du tourisme a été mise en exergue en plus des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais aucune mention n’est faite de tout autre domaine « étranger » à

l'environnement, même si le changement climatique est intégré au processus national de planification du développement économique et social.

Dans la même perspective, le *Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques* (PANA) fut élaboré en 2006 après un long processus d'étude, d'implication et de participation des acteurs sociaux comme institutionnels afin de trouver des réponses adéquates au défi du changement climatique. Là aussi, on peut comprendre que les migrations soient absentes d'autant plus que le PANA est une exigence de la CCNUCC pour le seul secteur du changement climatique. En revanche, la *Stratégie Nationale de Développement Durable* (SNDD) permet d'observer la prise en compte du binôme changement climatique-migration. En effet, le document fait figurer en bonne place la thématique des migrations dans les recommandations n°7 et 8 : « R7- « **Faire une promotion de la gestion durable des terres dans les zones sujettes à la migration au Sénégal** » ; R8- **Faciliter la contribution des migrants et de la diaspora pour l'adaptation et la résilience basée sur la gestion des terres**¹⁸ ».

Des efforts plus soutenus sont notés dans l'établissement des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique. En effet, la *Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable* (LPSEDD 2016-2020) est explicite sur la question des migrations sous plusieurs angles et donc sur le binôme changement climatique-migration. Les termes de « **migration environnementale** » et de « **déplacement de population** » pour cause d'évènements climatiques extrêmes sont en effet employés dans la LPSEDD. Pour la première fois, le lien est directement établi entre la survenue des effets néfastes du changement climatique et les mobilités. La migration est en elle-même classée dans la catégorie des « **défis émergents** » : les questions sociales (santé, migration, sécurité, conflits, circulations et trafics transfrontaliers et trafics intra-

¹⁸ République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015. *Stratégie Nationale de Développement durable (SNDD)*, <https://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documentheque/SNDD.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022.

frontaliers) corrélées à l'environnement d'une part et aux opportunités (économie verte, technologies propres et performantes, bioénergies, etc..) à saisir d'autre part¹⁹.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la LPSEDD est déclinée autour d'une vision, d'axes et d'objectifs stratégiques dans lesquels il est possible de retrouver une articulation avec les migrations. On peut penser notamment l'**Objectif Stratégique 1 (OS1) « Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité »** mais également au programme opérationnel « **Promotion d'initiatives de réhabilitation des terres dans les zones sujettes à la migration** ».

De même, dans l'**Objectif Stratégique (OS2) intitulé « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation »**, il y a les programmes opérationnels qui cherchent à « **initier des projets pilotes innovants sur les questions de société (santé, sécurité, migration, etc.) en relation avec l'environnement** » et la « **création d'incitations ciblant des initiatives d'adaptation et de gestion durable des terres par la valorisation des investissements des migrants** ». Au niveau des rôles et responsabilités des différents acteurs, la diaspora et les migrants entrepreneurs se sont vus donner une place au même titre que tous les autres.

Le *Code de l'environnement* de 2001 tout comme le *Code forestier* et le *Code minier* ne prévoit rien sur les migrations. L'exposé des motifs laisse comprendre que l'après-Rio était plus à l'ordre du jour. Il en est de même pour la *Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires* (LOADT) de 2021 qui, à défaut de prendre en compte les mobilités induites par la dégradation environnementale

¹⁹ République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016. *Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable* (LPSEDD 2016-2020), <https://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documenttheque/LPSEDD.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 9.

et le changement climatique, est un cadre indiqué pour intégrer les différentes problématiques liées à la dégradation de l'environnement, les effets néfastes du changement climatique, de l'émigration irrégulière, des déplacements forcés des populations en raison de la montée des eaux ou de l'assèchement des cours d'eau, etc.

C'est à l'échelle des territoires que se posent ces problèmes avec acuité, notamment ceux les plus exposés au changement climatique et aux bouleversements environnementaux. Là aussi, l'actuel *Code des collectivités territoriales* communément surnommé « **Acte 3 de la décentralisation** » passe sous silence les questions migratoires contrairement à l'environnement et au changement climatique qui sont, depuis 1996, des compétences transférées aux collectivités territoriales.

Cependant, il convient de signaler que des initiatives sont mises en œuvre pour intégrer dans les outils de planification territoriale les migrations et le changement climatique comme des thématiques transversales à côté du genre et de la nutrition. Elles ont été menées dans le cadre du *Programme National de Développement Local* (PNDL) en partenariat avec l'OIM. Elles ont abouti à des outils et à des manuels de formation²⁰ sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique. Des collectivités territoriales ont même effectué des expériences pilotes notamment dans le cadre de l'élaboration de leur Plan de Développement Départemental (PDD) ou de leur Plan de Développement Communal (PDC).

Il arrive que, dans l'administration sénégalaise, deux ou plusieurs ministères agissent ensemble pour produire un travail collaboratif sur une problématique donnée quand la situation est complexe et nécessite un éclairage institutionnel multiple. En cela, le *Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au*

²⁰ OIM, *Manuel de formation sur le nexus MECC*, https://rodakar.iom.int/sites/g/files/tmzbdl696/files/documents/oim_manuel_final.pdf, date de consultation : 12 septembre 2022.

*changement climatique horizon 2035*²¹ a été élaboré sur la base d'une collaboration entre le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en 2016. Ce document fournit une mise en relation explicite entre la crise de la pêche et l'augmentation de l'émigration irrégulière. Les pertes massives d'emploi dans le secteur halieutique et l'effondrement de l'économie locale dans les grands centres de pêche comme Saint-Louis, Cayar, Joal, Mbour, Kafountine, etc. consécutivement à l'accentuation du changement climatique ont été identifiés comme à l'origine de l'accroissement de l'émigration irrégulière dans ces localités.

Les impacts répertoriés montrent comment les risques environnementaux et climatiques se révèlent tragiques pour les acteurs de la pêche. Les effets du changement climatique contribuent à la « **réduction et/ou la migration des zones d'abondance de ressources halieutiques jouant un rôle social, économique et écologique d'une importance capitale pour le Sénégal et surtout, pour les couches les plus vulnérables** ». Les pêcheurs, dans leur quête de cette précieuse ressource, mettent en péril leur vie et leur sécurité en haute mer. Des drames s'ensuivent et auxquels les pêcheurs de Saint-Louis notamment ont payés un lourd tribut.

Tableau 4 : Risques et impacts du secteur de la pêche et de l'aquaculture liés au changement climatique et mise en évidence de leurs effets sur l'émigration irrégulière

Risques	Impacts
Diminution et/ou migration de stocks halieutiques importants sur les plans social, économique et écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Effondrement de pêcheries (exemples sardinelles, sole, mollusques...) - Recours de plus en plus à une technologie plus performante accélérant la surexploitation pour combler la baisse des rendements liée à l'effondrement /réduction des stocks

²¹ République du Sénégal, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2016. *Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035*, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen186289.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022.

Insuffisance des moyens humains et financiers pour gérer la pêche par rapport à l'ampleur des contraintes à lever	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation de la surexploitation des ressources halieutiques
Accentuation de la crise de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des conflits d'une part entre pêcheurs artisans et d'autre part entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels - Perte d'un moteur de développement social et économique au niveau des principaux centres de pêche (Cayar, Joal, Mbour...) - Accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal
Insuffisance des moyens humains, financiers et matériels devant permettre de développer l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Production aquacole bien en deçà des objectifs fixés
Perte massive d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la pauvreté - Augmentation de l'émigration clandestine vers l'Europe et l'Amérique - Troubles sociaux
Effondrement de l'économie locale dans les grands centres de pêche (Saint-Louis, Cayar, Joal, Mbour, Kafountine...)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la pauvreté - Augmentation de l'émigration clandestine vers l'Europe et l'Amérique - Troubles sociaux
Difficulté à assurer la sécurité alimentaire des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de la situation alimentaire du pays - Détérioration de la situation sanitaire du pays
Augmentation du déficit de la balance commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Faillite d'entreprises
Augmentation des conflits et risque de troubles sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de paix sociale au sein des communautés
Augmentation des accidents en mer et fluviale et destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des pertes en vies humaines dans les communautés de pêcheurs - Perte de moyens de production et appauvrissement des communautés de pêcheurs

Source : République du Sénégal, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2016. *Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035*, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen186289.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 15.

Le Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique a ceci de particulier que les conséquences de la crise du secteur de la pêche et des aléas climatiques sur les dynamiques migratoires sont prises en compte tout au long du document. Seulement, il est déplorable de constater qu'à la fin, dans le classement des mesures d'adaptation avant et après pondération des critères, le projet consistant à « **mettre en place un programme de lutte contre l'émigration clandestine** » se retrouve à la dernière place. Ce type de collaboration interministérielle est certainement le type de démarche à favoriser afin de placer au cœur des politiques publiques les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique. L'analyse des incidences du changement climatique qui a permis d'identifier ses effets sur les migrations pourrait ainsi être faite pour toutes les politiques sectorielles : genre, jeunesse, emploi, élevage, agriculture, économie populaire, environnement, santé, etc.

Certains documents institutionnels portant sur la singularité d'insister sur les coûts induits par les mobilités climatiques. Puisque les scénarios tendanciels et les projections comme celles effectuées par la Banque mondiale dans le cadre de la série de rapports Groundswell laissent entrevoir une explosion des migrations climatiques internes au Sénégal d'ici 2050, ces mobilités risquent de compromettre les efforts de développement si des mesures énergiques ne sont pas prises pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, pour alléger les pressions qui conduisent aux migrations climatiques internes mais également pour garantir un développement inclusif et résilient.

Le rapport de la Banque mondiale intitulé *Deep dive into internal climate migration in Senegal* est de ce point de vue une invitation à l'action afin de renverser les tendances lourdes en matière de mobilités internes imputables à la dégradation environnementale et au changement climatique au Sénégal. Des actions prospectives sont indispensables pour relever les défis urgents qui se posent sur le triple plan du climat, des migrations et du développement. Le rapport indique des pistes d'action qui pourront déboucher sur l'intégration des migrations climatiques internes dans la planification prospective d'un développement vert, résilient et inclusif autant aux échelles nationale que territoriale.

Tableau 5 : Domaines d'action, justification et illustration pour guider la planification et les réponses en matière de mobilités internes au Sénégal

Domaine d'action	Justification	Illustration
<p>1. Mener des analyses spatio-temporelles pour comprendre l'émergence des points chauds de la migration climatique</p>	<p>Les migrations induites par le climat conduisent à l'émergence de points chauds en matière d'émigration et d'immigration. Elles posent des défis spatio-temporels distincts.</p> <p>Le co-investissement dans la modélisation de scénarios itératifs, fondée sur de nouvelles données et sur les progrès du développement, sera crucial pour l'aide à la décision basée sur les progrès propres aux pays, par rapport auxquels la migration induite par le climat se développera. Ces investissements seront les mieux placés pour faciliter la planification à long terme et les investissements dans la capacité d'adaptation afin de garantir la résilience climatique.</p>	<p>Au Sénégal, les migrations induites par le climat devraient augmenter dès 2030 en raison de sécheresses et d'inondations plus graves et plus variables.</p> <p>Les points chauds en matière de migration se situeront dans les zones où les niveaux de pauvreté sont élevés.</p>
<p>2. Adopter des approches holistiques et territoriales pour une planification prévoyante afin d'éviter, de minimiser et de traiter les migrations induites par le climat</p>	<p>S'attaquer aux causes sous-jacentes des migrations dues aux facteurs climatiques à déclenchement lent ou rapide par une meilleure gestion des terres, des ressources naturelles, des moyens de subsistance et de l'intégrité des écosystèmes doit être une priorité.</p> <p>La mise en place d'approches territoriales plus larges pour permettre la planification selon des échelles spatiales et temporelles en se concentrant sur le cycle complet de la migration est un impératif pour des résultats viables.</p>	<p>Au Sénégal, les zones côtières connaîtront à la fois des événements climatiques à déclenchement rapide, comme les ondes de tempête et les inondations, et des facteurs climatiques à déclenchement lent, comme l'érosion côtière.</p> <p>Les inondations ont touché 400 000 à 600 000 personnes par an entre 1980 et 2008 au Sénégal et ont coûté plus de 42 millions de dollars en dommages estimés sur la même période.</p> <p>Les urbanistes doivent tenir compte de l'ensemble du cycle de migration dans le cadre de leur processus de cartographie de</p>

		<p>l'utilisation des terres résilientes sur le littoral.</p>
<p>3. Aborder et exploiter les migrations dues au climat comme une opportunité pour l'emploi et les transitions économiques</p>	<p>Une gestion efficace des migrations liées au climat peut favoriser la croissance, l'emploi et la transition économique.</p> <p>Favoriser la transition économique pour aider les pays à passer à la résilience climatique à grande échelle, en exploitant la migration climatique pour créer des emplois, des compétences et une croissance économique grâce à des transitions économiques, démographiques et urbaines bien conçues.</p>	<p>Le pourcentage de migrants climatiques par rapport à la population pourrait être de 2 % en moyenne au Sénégal. Cependant, les points chauds de la migration pourraient se trouver dans des zones où les niveaux de pauvreté sont élevés et où la capacité d'adaptation est faible.</p> <p>Les pôles de croissance peuvent être un déterminant important de la migration interne et nécessiteront un investissement en capital humain parallèlement à la transformation structurelle.</p> <p>La pêche côtière dans le Golfe de Guinée doit être un domaine d'intérêt important face à la mobilité croissante due à la pêche.</p>
<p>4. Favoriser les partenariats entre les secteurs du développement, de l'humanitaire et de la paix pour une action de bout en bout aux niveaux national et local</p>	<p>Les migrations induites par le climat peuvent exacerber les lignes de fracture sociales actuelles, contribuer aux conflits ou les exacerber et potentiellement faire dérailler les programmes humanitaires et de développement visant à réduire la pauvreté.</p> <p>Pour une approche de bout en bout qui assure la dignité humaine dans la mobilité, les acteurs doivent travailler collectivement et en partenariat - en s'appuyant sur les mandats et les responsabilités - avec les gouvernements des pays et les acteurs locaux.</p>	<p>Au Sénégal, l'eau se faisant de plus en plus rare, les agriculteurs étendent leurs champs dans les régions pastorales et les couloirs de transhumance. À leur tour, les pasteurs quittent leurs villages avec leurs troupeaux plus tôt dans l'année pour faire face à la sécheresse excessive. Ce qui entraîne des tensions accrues entre les éleveurs migrants et les agriculteurs sédentaires, aggravées par des tensions ethniques/politiques sous-jacentes. L'ampleur et la complexité des problèmes de migration induits par le climat pourraient nécessiter l'intégration des efforts humanitaires, de développement et de paix.</p>

<p>5. Combler les lacunes des mandats et des cadres juridiques relatifs aux migrations dues au climat afin de soutenir des réponses bien conçues</p>	<p>L'architecture juridique apporte de la clarté, protège les personnes et les communautés touchées, et concilie le financement international et la prise de décision locale. Il est possible de s'appuyer sur l'architecture juridique pour prendre en compte la mobilité induite par le climat afin de favoriser des réponses appropriées.</p>	<p>L'harmonisation des actions, des méthodologies, de la collecte et du partage des données sur les migrations entre le Sénégal et les pays voisins (comme la surveillance du pastoralisme) avec le soutien de la CEDEAO est une étape-clé.</p> <p>Relever ce défi de coordination régionale nécessite des mandats et des cadres juridiques solides.</p>
---	--	--

Source : Adapté de Kanta Kumari Rigaud, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Nathalie E. Abu-Ata, and Susana Adamo, 2021. GROUNDSWELL AFRICA. *Deep dive into internal climate migration in Senegal*, The World Bank Group, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/776881634532602504/pdf/Groundswell-Africa-Deep-Dive-into-Internal-Climate-Migration-in-Senegal.pdf>, date de consultation : 12 septembre 2022, page 58.

Globalement, les mobilités induites par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques sont prises en compte de diverses manières dans les documents de référence en matière de politique publique au Sénégal. Nous avons passé en revue les documents de politique publique auxquels nous avons pu avoir accès pour analyser la place qui a été assignée aux enjeux et défis liés à ces mobilités mais aussi pour montrer comment ces documents peuvent servir de fondements pour la formulation de recommandations dans le cadre de la présente étude.

Le tableau ci-dessous propose un aperçu général de la manière dont les mobilités climatiques sont appréhendées dans les politiques publiques mais également des réponses institutionnelles face aux enjeux et défis posés par ces mobilités.

Tableau 6 : Synthèse de la prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement Climatique dans les politiques publiques au Sénégal

Documents de politique publique	Prise en compte de l'environnement et du changement climatique	Prise en compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique
Constitution de 2001, Loi N° 2001-03 du 22 Janvier 2001, Modifiée	<p>Article 25 de la Constitution du Sénégal de 2001 modifié :</p> <p>Article 25-1 : « <i>Les ressources naturelles appartiennent au peuple (...). L'État et les collectivités territoriales ont l'obligation de veiller à la préservation du patrimoine foncier</i> ». </p> <p>Article 25-2 : « <i>Chacun a droit à un environnement sain</i> ». </p> <p>Article 25-3 : « <i>Tout citoyen a le devoir de préserver les ressources naturelles et l'environnement du pays et d'œuvrer pour le développement durable au profit des générations présentes et futures</i> ». </p>	<p>Le terme « migration » n'apparaît pas dans la Constitution, mais celui de « Sénégalais de l'extérieur » apparaît, notamment par rapport à leurs devoirs civiques.</p> <p>Liberté d'aller et de venir consacrée mais encadrée dans les limites de la loi.</p>
Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires	<p>Prise en compte dans l'analyse contextuelle du changement climatique et de la dégradation de l'environnement</p> <p>Analyse de la situation de vulnérabilité du Sénégal et prise en compte des conséquences du changement climatique sur les secteurs socio-économiques</p>	<p>Insistance sur le rôle de la migration comme pratique d'adaptation face aux bouleversements environnementaux</p> <p>Mise en exergue des rôles des transferts des migrants et de leurs actions de développement dans la résilience des populations</p> <p>Absence d'une prise en compte des mobilités climatiques notamment au niveau interne</p>
Code de l'environnement (2001)	Dispositions politiques, institutionnelles et juridiques dans le domaine de l'environnement	Le Code de l'environnement ne mentionne pas les migrations. Un processus de révision du Code est en cours. Ce serait l'occasion d'y intégrer/de prendre en compte les liens entre migration, environnement et changement climatique.
Code forestier (2018)	Dispositions politiques, institutionnelles et juridiques dans le domaine des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols	Pas de mention des migrations ni des mobilités climatiques.

Code général des collectivités territoriales – Acte III de la décentralisation (2013)	<p>Responsabilisation des populations et des collectivités territoriales dans la gestion rationnelle des ressources forestières de leurs territoires.</p>	<p>Mise sous silence des enjeux et défis migratoires.</p> <p>Initiative pour l'intégration du changement climatique et de la migration comme thématiques transversales dans les outils de planification territoriale à côté du genre et de la nutrition</p> <p>Rôle de la migration dans les actions de résilience au changement climatique dans les territoires de départ.</p>
Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré du PSE/2019-2023 (PAP 2A) (2020)	<p>L'articulation n'est pas manifeste. Son caractère implicite est même absent.</p> <p>Cependant, il est souhaitable, dans le cadre d'une politique publique future, d'articuler et de coordonner ces différents domaines.</p>	<p>Au niveau de l'axe « Capital humain, protection sociale et développement durable » du PAP2A qui se focalise sur l'amélioration du bien-être des populations avec dix objectifs stratégiques, on y voit les thématiques de l'environnement et des migrations, ainsi qu'il suit, de part et d'autre, sans articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OS8 : promouvoir une meilleure gouvernance de la migration ; ▪ OS10 : réduire la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique.
Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) 2021	<p>Le terme de changement climatique est cité 28 fois dans le PNADT.</p> <p>Le terme de dégradation de l'environnement est employé cinq fois.</p> <p>Une section est consacrée à « Risques environnementaux et changement climatique » à l'aide d'un tableau portant sur la localisation des principaux risques environnementaux et leurs impacts (page 62 du rapport global).</p> <p>Intégration du changement climatique parmi les faiblesses et menaces dans l'analyse Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces (SWOT).</p>	<p>24 occurrences du terme de migration</p> <p>Une section est consacrée aux migrations dans le chapitre intitulé « Dynamiques démographiques et spatiales » dans la première partie sur l'analyse du territoire (page 83 du rapport global).</p> <p>Orientation stratégique 2.2 : « Assurer bonne maîtrise des données sur les migrations internes et internationales » avec comme actions (Renforcer les dispositifs d'enregistrement et de contrôle des migrants internes et internationaux).</p> <p>Action 2.6 : Renforcer les dispositifs d'enregistrement et de contrôle des migrants internes et internationaux.</p> <p>Action 2.7 : Lutter contre les migrations clandestines.</p> <p>OS 2 : Assurer une bonne gestion des mobilités.</p>

	<p>« Promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique » figure dans les orientations stratégiques.</p> <p>« La lutte contre la dégradation de l'environnement » est intégrée dans le scénario de développement harmonieux.</p>	<p>Action 2.8 : Mettre en place un système d'information sur les mobilités internes.</p> <p>Aucune analyse n'est proposée des liens entre migrations, environnement et changement climatique.</p> <p>Focalisation sur la lutte contre les « migrations clandestines » sans une prise en compte des impacts de la dégradation environnementale et du changement climatique sur ces migrations.</p>
Plan Sénégal Émergent (PSE) 2014	<p>Les termes « environnement » et « changement climatique » sont apparus mais sans une mise en relation directe. Le phénomène du changement climatique est reconnu comme étant une menace pour le développement durable et la question de l'adaptation est abordée.</p> <p>Emploi récurrent du terme « d'aléas climatiques ».</p>	<p>Dans le PSE, la migration y est traitée dans son versant des « envois de fonds des migrants » qui était déjà estimé à environ 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2012 et « la gestion des statistiques migratoires » ainsi que du « transfert de leurs connaissances et savoir-faire » ; c'est-à-dire sous l'angle de la migration comme ressource et opportunité et non sous l'optique de ses menaces et de son exacerbation à cause de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.</p>
Plan Sénégal Émergent Vert 2022	<p>Intégration du développement durable dans les programmes et projets de l'État.</p> <p>Valorisation des opportunités en rapport avec le potentiel offert par l'économie verte.</p>	<p>L'économie verte et les emplois verts comme niches économique pour les investissements des migrants et les migrants de retour.</p> <p>Orientation des transferts des migrants vers les six secteurs prioritaires que sont « l'agriculture, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la foresterie et la construction » pour promouvoir un développement territorial résilient au changement climatique.</p>
Programme Agricole pour une Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD) 2022	<p>Le PASAD a pour ambition de contribuer à construire une agriculture productrice, compétitive, diversifiée, durable et pourvoyeuse d'emplois décents à l'horizon 2025 » à travers le renforcement de la riziculture, le développement de l'horticulture et le développement des céréales sèches.</p> <p>Construire une agriculture résiliente au changement climatique et s'adapte à la dégradation de l'environnement à travers une stratégie durable et inclusive de développement et de promotion de l'agriculture.</p>	<p>Agriculture comme bassin d'emplois et sources d'opportunités pour les jeunes, les candidats à l'émigration et les migrants de retour.</p> <p>Agriculture comme niche d'activités et d'opportunités pour lutter contre les profondes de l'émigration régulière.</p> <p>Orienter les remises migratoires vers les activités agricoles dans les zones de départ ainsi que dans les zones présentant des opportunités économiques pour les migrants désireux de s'investir dans l'agriculture (accès au foncier, facilités d'investissement, etc.).</p>

	<p>Promouvoir des activités agricoles qui intègrent les contraintes liées à la dégradation environnementale et au changement climatique.</p> <p>Prise en compte des dimensions, des formes d'expression, des conséquences de la dégradation de l'environnement et du changement climatique et des moyens de s'y adapter.</p> <p>Cesser de considérer le changement climatique comme une « contrainte implacable » mais une opportunité pour bâtir un système agricole résilient, performant et permettant d'atteindre la souveraineté alimentaire, objectif rendu plus impérieux par les crises actuelles liées à la pandémie de la COVID-19 et du conflit en Ukraine.</p>	
Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la (SNMO/CCNUCC) 1999	<p>La vulnérabilité sectorielle de la zone côtière, des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche et du tourisme a été mise en exergue en plus des émissions de GES, mais aucune mention n'est faite de tout autre domaine « étranger » à l'environnement, même si le changement climatique est intégré au processus national de planification du développement économique et social.</p>	<p>La question des migrations est absente.</p>
Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) (2006)	<p>Le PANA est une exigence de la CCNUCC pour le seul secteur du changement climatique.</p>	<p>Absence du terme de migration.</p>
Stratégie nationale de développement durable (SNDD) (2015)	<p>En plus d'évoquer la situation écologique du pays, ce document est un véritable cadre stratégique institutionnel de mise en œuvre des principes et des plans pour réussir les politiques de développement durable.</p>	<p>Parmi les recommandations, le document fait figurer en bonne place dans les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - n°7 : « Promouvoir la Gestion Durable des Terres dans les zones sujettes à la migration au Sénégal » ; - n°8 : « Faciliter la contribution des migrants et de la diaspora pour l'adaptation et la résilience basée sur la gestion des terres ».
Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du	<p>Description détaillée des effets du changement climatique et des impacts de la dégradation de l'environnement.</p>	<p>Les termes de « migration environnementale » et « déplacement de population » pour cause d'événements extrêmes utilisés.</p>

Développement Durable (LPSEDD) (2016)		<p>Mise en évidence des effets néfastes du changement climatique sur des secteurs tels que la migration. La migration est en elle-même classée dans la catégorie des « défis émergents ».</p> <p>Il y a les programmes opérationnels qui cherchent à « initier des projets pilotes innovants sur les questions de sociétés (santé, sécurité, migration...) en relation avec l'environnement » et la « Création d'incitations ciblant des initiatives d'adaptation et de gestion durable des terres par la valorisation des investissements des migrants ».</p> <p>Insistance sur le rôle de la diaspora et des migrants dans les dynamiques de résilience au changement climatique.</p> <p>Prise en compte du binôme changement climatique-migration pour trouver des réponses aux déplacements de populations et à la dégradation de l'environnement.</p>
Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035 PNA-Pêche (2016)	<p>Fruit d'une collaboration interministérielle entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM).</p> <p>Recommandation de l'intégration du changement climatique dans les documents de planification du secteur de la pêche.</p> <p>Identification des contraintes écologiques, institutionnelles et techniques, réglementaires, financières pesant sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture.</p> <p>Analyse des risques et impacts du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique.</p> <p>Prise en compte des risques liés à la découverte et à l'exploitation du pétrole et du gaz au Sénégal.</p>	<p>Premier document à évoquer la question des « réfugiés climatiques ».</p> <p>Prise en compte de l'impact de la crise du secteur de la pêche sur l'émigration irrégulière.</p> <p>Risques et impacts liés aux effets du changement climatique sur la crise de la pêche et par conséquent sur l'émigration irrégulière.</p> <p>Insistant sur l'amélioration des moyens d'existence des communautés côtières comme moyen de lutte contre l'émigration irrégulière.</p>
Plan National d'Adaptation (PNA) (2020)	AXE 1. Renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques (ACC).	La migration ne figure pas dans les priorités, c'est plutôt l'agriculture, les ressources en eau, les zones côtières, la pêche, le tourisme.

	<p>AXE 2. Renforcement des systèmes d'information sur l'ACC.</p> <p>AXE 3. Mise en œuvre des mécanismes financiers efficaces et durables.</p> <p>AXE 4. Réduction de la vulnérabilité globale du pays.</p> <p>AXE 5. Intégration systématique de l'ACC dans les politiques et stratégies de développement.</p>	
Contribution Déterminée au niveau National du Sénégal (CDN) (2020)	<p>Prise en compte surtout de la problématique de l'émission de gaz à effet de serre et donc de l'empreinte carbone.</p> <p>Description des impacts du changement climatique et des zones et secteurs économiques les plus vulnérables.</p>	<p>La question de migration y figure et est logée dans le secteur de la pêche. En effet, dans les impacts actuels (Scénario 2°C), du point de vue des vulnérabilités et des impacts, l'« augmentation de l'émigration clandestine » est soulignée.</p>
Programme national de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes naturelles	<p>Analyse institutionnelle des plates-formes nationales et des organes référents de la réduction des risques de catastrophes.</p>	<p>Il y est développé une vision systémique sur les conséquences des aléas climatiques sur le déplacement de population ayant subi pertes et dommages mais la migration n'apparaît pas.</p>
Programme-Pays au Fonds Vert Climat 2018	<p>Description du profil-pays du Sénégal en matière de changement climatique (Principales tendances climatiques, Risques climatiques projetés, impacts et vulnérabilités, Impacts et vulnérabilités du Sénégal par rapport aux changements climatiques).</p> <p>Analyse des impacts du changement climatique sur les secteurs économiques.</p> <p>Réponses au changement climatique.</p> <p>Agenda et engagements du Sénégal envers le FVC.</p>	<p>La migration n'est pas prise en compte. Mais, il est aujourd'hui établi que les secteurs de l'agriculture et de la foresterie sont parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au Sénégal, Or, ce sont les secteurs qui emploient ou occupent plus les populations, il y a donc fort à craindre une conséquence directe sur les mobilités, la reconfiguration des paysages et la recomposition des territoires.</p>
Documents de planification territoriale : Plan Départemental de Développement (PDD) Plan de Développement Communal (PDC)	<p>L'environnement et la gestion des ressources naturelles : des domaines de compétence transférés aux collectivités territoriales.</p> <p>Souvent les documents comportent une analyse des enjeux et défis liés à l'environnement et au changement climatique.</p>	<p>Dans la plupart des PDD et des PDC consultés, le profil migratoire est souvent mentionné. La contribution des émigrés est souvent bien mise en exergue surtout dans les communes et départements possédant une longue tradition migratoire.</p>

	Prise en compte des impacts du changement climatique dans la phase de diagnostic.	Intégration du changement climatique et de la migration comme thématiques transversales à côté du genre et de la nutrition dans les documents de planification territoriale. Insistance sur l'importance de faire des transferts des migrants des leviers de résilience au changement climatique.
--	---	--

Source : Synthèse documentaire, septembre 2022.

Il ressort de cette analyse de la prise en compte dans les documents politiques, institutionnels et juridiques du Sénégal des liens entre migrations, dégradation environnementale et changement climatique les éléments suivants :

- l'absence d'un document institutionnel proposant une analyse holistique des différents enjeux et défis liés à ces liens. Il n'y pas encore des éléments de politique clairement énoncés dans ce domaine ;
- la plupart des documents politiques, institutionnels et juridiques sont consacrés plus à l'environnement et au changement climatique qu'à la migration. Le changement climatique apparaît comme un élément transversal dans les documents de politique publique. Ses impacts sont systématiquement pris en compte surtout dans les analyses contextuelles ;
- la nécessité de renforcer les capacités des acteurs institutionnels pour mieux connaître les caractéristiques intrinsèques des mobilités climatiques et leurs liens avec l'environnement et le changement climatique en documentant le rôle joué par l'environnement et le changement climatique comme moteurs de la migration et les impacts des migrations sur les zones d'accueil (notamment les migrations internes) ;
- la nécessité d'accroître les données et connaissances sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique ;
- la nécessité d'une intégration de la migration dans les politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable.

3. L'adoption d'un cadre de référence dans le domaine migratoire, un préalable à une intégration des mobilités climatiques dans les politiques publiques

Contrairement à d'autres pays de la sous-région ouest-africaine, le Sénégal ne dispose pas encore d'un document officiel de politique migratoire dans lequel seraient consignées, entre autres, les options majeures des pouvoirs publics sénégalais concernant la gouvernance migratoire, les rôles de la diaspora et la prise en compte des enjeux tels que l'environnement, le changement climatique, la santé, le genre, les données. L'absence de ce cadre ne permet guère de disposer d'éléments d'appréciation sur les choix institutionnels faits par les pouvoirs publics sénégalais pour ce qui est de la mise en place de mécanismes permettant une bonne connaissance des différentes dimensions des liens entre migration, environnement et changement climatique.

Malgré la complexité et le caractère multiforme des enjeux migratoires au Sénégal puisque le Sénégal présente le quadruple statut de pays de départ, de transit, de destination et de retour, les pouvoirs publics sénégalais ne disposent pas encore d'un cadre cohérent dans le domaine migratoire. Cependant, il convient de rappeler qu'une initiative a été menée dans le passé en vue de doter le Sénégal d'un cadre de politique migratoire. En effet, un processus d'élaboration d'un document de politique migratoire²² a été conduit entre 2015 et 2018 par la Direction du Développement du Capital Humain (DDCH) de l'ancien ministère de l'Économie, des Finances et du Plan sous l'impulsion et le soutien de l'OIM. Le processus a débouché sur un document de politique migratoire du Sénégal qui a fait l'objet d'une validation technique mais sa validation politique n'est toujours pas faite.

Quoiqu'élaboré à l'issue d'un processus qui a cherché à inclure le maximum d'acteurs (ministères, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, organisations internationales, organisation de la société civile, universités, centres de

²² République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et Plan, Direction du Développement du Capital Humain, 2018. *Document de politique nationale migratoire du Sénégal*, DDCH, OIM, 168 p.

recherche, associations de migrants, etc.), le document de politique nationale de migration du Sénégal n'est encore pas parvenu à être un document stratégique qui impulse, guide et oriente les projets et programmes dans le domaine des migration puisque l'État n'en a pas encore fait son document de référence sur le plan migratoire.

Inspiré d' « une conception positive des interactions entre migration, gouvernance et développement » et orienté vers un objectif de « prendre en charge, de manière cohérente et durable, l'ensemble des questions liées à la migration, afin qu'elle puisse contribuer de manière optimale au développement économique et social du Sénégal », le document de politique migratoire a cherché à ratisser large pour prendre en compte une pluralité d'enjeux liés à la migration, en proposant un diagnostic des défis migratoires. Ce diagnostic a servi de socle pour l'identification des quatre Domaines d'activités stratégiques (DAS) qui ont été considérés comme autant de piliers de la politique nationale de migration. Il s'agit en l'occurrence de : Migration, gestion des données, économie et emploi ; Migration, droits humains et genre ; **Migration, santé et environnement** ; Migration et gestion intégrée des frontières. Comme on peut le constater, l'environnement a été identifié comme un socle de la politique migratoire. L'objectif de ce DAS est « d'établir un système performant de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et humaines et de prendre en charge des personnes déplacées internes, réfugiés et demandeurs d'asile et d'inverser les flux de migration interne en développant les régions de départ ».

On est aujourd'hui, devant une situation marquée par l'absence d'un cadre de référence dans le domaine migratoire. C'est même paradoxal pour un pays où les enjeux migratoires se posent avec acuité, qui compte une large diaspora et où les migrations jouent un rôle socio-économique considérable. Devant cette absence, il faut se tourner vers les documents de portée plus globale pour retrouver les priorités des pouvoirs publics sénégalais et, par conséquent, pour identifier l'énonciation de priorités centrées sur la maximisation des effets positifs des migrations à travers : « **l'implication des Sénégalais de la diaspora dans les efforts de développement national par la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs, l'accompagnement de leurs initiatives, tout en assurant**

leur protection et le respect de leurs droits, l'amélioration de la gestion des statistiques migratoires et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire²³ ».

²³ République du Sénégal, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, 2021. *Plan Sénégal Émergent, Plan d'Actions prioritaires 2 Ajusté et Accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie 2019 – 2023*, <https://www.economie.gouv.sn/fr/publications/pap2a>, date de consultation : 12 septembre 2022.

4. Le *Forum Mondial sur la Migration et le Développement* (FFMD), une fenêtre d'opportunité pour placer au cœur de l'agenda institutionnel et des politiques publiques l'impact du changement climatique sur les mobilités humaines

Du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023, la France et le Sénégal coprésident le *Forum Mondial sur la Migration et le Développement* (FFMD)²⁴ en collaboration avec la **Plateforme des déplacements liés aux catastrophes**. Les deux pays ont choisi comme thématique principale pour leur co-présidence : « **l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine** ». Cette présidence commune ouvre donc une fenêtre d'opportunité pour focaliser l'attention institutionnelle en particulier au Sénégal sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique notamment au cours des activités qui seront organisées (lancement, ateliers, conférences, sommet international, etc.). Celles-ci seront autant de moments forts pour réfléchir sur les moyens d'assurer une prise en compte de ces défis dans les politiques publiques mais également de renforcer les capacités en matière de données et de connaissances sur l'impact de l'environnement et du changement climatique sur les dynamiques migratoires. Les initiatives menées dans le cadre du FFMD en vue d'une reconnaissance institutionnelle des mobilités climatiques pourront certainement contribuer à les placer au cœur des réflexions lors de la prochaine COP27 prévue en novembre 2022 en Égypte.

La collaboration institutionnelle est au cœur de la démarche des deux pays lors de la co-présidence. Celle-ci s'établit entre des acteurs de diverses natures aux échelles internationale, continentale, régionale, sous-régionale et nationale. La promotion des partenariats ne peut qu'être qu'une occasion propice pour la mise en place d'un cadre regroupant les acteurs institutionnels travaillant au Sénégal sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique. Mais le préalable à la mise en place de ce cadre est de bien identifier ces acteurs, leur ancrage, leurs rôles et leurs initiatives.

²⁴ <https://www.gfmd.org/meetings/france-senegal-gfmd-2022-2023/overview>, date de consultation : 12 septembre 2022.

5. Cartographie des acteurs institutionnels autour des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique

Cette section vise à répondre aux questions suivantes : qui fait quoi dans le domaine des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique au Sénégal ? Quels sont les acteurs institutionnels ayant des projets et/ou des programmes dans le champ des mobilités climatiques ? Quelles sont les caractéristiques de ces acteurs et de leurs interventions ? Il s'agit essentiellement de fournir un répertoire de ces acteurs en insistant essentiellement sur les éléments tels que l'ancre institutionnel, les types d'action menés en matière de mobilités induites par la dégradation environnementale et le changement climatique, les formes de mobilité prises en compte (déplacements forcés, migrations internes, émigration irrégulière, migrations de retour, migrations de travail, transhumance, mobilité transfrontalière, migrations internationales, etc.).

La cartographie comme outil d'identification des acteurs-clefs, de leurs forces et faiblesses, permet dans une dynamique de relation de donner pour chaque acteur une vision synoptique et de dégager les liens synchroniques et diachroniques entre eux. Son mérite principal est de permettre de répertorier les caractéristiques les plus pertinentes pour atteindre les objectifs assignés à l'étude. En permettant une vision globale du travail de chaque structure et du contexte dans lequel elle s'insère, la cartographie innove par sa capacité à faciliter l'établissement d'opportunités de collaboration entre les structures dont le dénominateur commun est de conduire des actions que ce soit dans les domaines législatifs, politiques, institutionnels, académiques ou sur le terrain.

Pour la réalisation de cette cartographie des acteurs institutionnels, nous avons essentiellement pris appui sur l'appartenance institutionnelle. Ce choix nous a permis d'identifier cinq niveaux qui vont de l'État et de ses démembrements aux organisations de la société civile en passant par les collectivités territoriales, le milieu académique et les structures de recherche, les projets et programmes et enfin les agences du système des Nations unies. Il est clair que la séparation entre ces niveaux n'est pas étanche car, par exemple, un projet ayant pour objectif de mettre en œuvre des activités de réintégration ayant

une composante liée au développement durable au profit de migrants de retour peut avoir pour origine une agence de développement et être réalisé sur le terrain par une organisation de la société civile ou une collectivité territoriale. De plus, en raison des partenariats entre les structures et du principe de mutualisation des capacités, un projet de lutte contre les causes de l'émigration irrégulière ou de renforcement de la résilience au changement climatique peut réunir des structures relevant de ces cinq niveaux.

La lutte contre l'émigration irrégulière du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne illustre bien cette situation puisque la mise en œuvre des projets peut être le fait d'agences de développement tels que l'Agence française de développement (AFD), l'agence espagnole de coopération internationale (AECID) et peut faire intervenir des acteurs étatiques tels que l'agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), les Agences Régionales (ARD), les Bureaux d'Accueil et d'Orientation des Sénégalais de l'Extérieur (BAOS) et des services techniques de l'État et des institutions académiques et de recherche et la société civile.

Cette cartographie montre qu'il n'existe pas une entité institutionnelle dont le mandat est exclusivement centré sur une approche holistique de ces liens. Soit la mission est centrée sur des pans de la migration ou bien focalisée sur l'environnement et le changement climatique, mais jamais les trois thématiques à la fois. L'attention institutionnelle est plus orientée vers l'environnement et le changement plutôt que sur les migrations. Une pluralité de structures existe ainsi au sein du ministère de l'Environnement et du Développement durable pour prendre en compte les politiques et stratégies en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique conformément aux engagement internationaux du Sénégal.

Tenir compte du contexte international est primordial pour cerner le dynamisme institutionnel plus affirmé dans le domaine de l'environnement et du changement climatique contrairement à celui des migrations. La ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques (CCNUCC) vient avec un certain nombre

d'obligations contraignantes et volontaires qui se traduisent par la création de nouveaux dispositifs sur les plans politique, juridique et institutionnel.

La cartographie a permis de déboucher sur une typologie des différents acteurs qui, par leurs mandats, leurs champs d'action, leurs responsabilités, leurs initiatives, leurs réseaux de partenaires, etc. se trouvent concernés par la prise en compte dans les politiques publiques des mobilités induites par la dégradation de l'environnementale, le changement climatique et les catastrophes au Sénégal. Ces acteurs sont ainsi susceptibles de former le premier noyau du groupe de travail sur la thématique MECC dont nous recommandons la mise en place. Pour les besoins de l'analyse, ces acteurs ont été regroupés en cinq entités : les acteurs étatiques, les agences du système des Nations unies, les organisations sous-régionales et internationales, les organisations non gouvernementales, les acteurs académiques, les organisations de la société civile.

Les tableaux ci-dessous proposent une vue synoptique des différents acteurs, qui par leurs rôles, leurs interventions et leurs initiatives sont directement ou indirectement concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique au Sénégal.

Tableau 7 : Acteurs étatiques concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteurs	Directions, Agences, Institutions, etc.	Rôles, interventions et initiatives et intérêt concernant les politiques publiques sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique
Présidence de la République État-major particulier du Président de la République	Comité national chargé de la gestion de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées	Organisation des retours des migrants rapatriés, des réfugiés et des déplacées. Aide d'urgence en situation de catastrophes (inondations). Actions de secours lors de déplacements liés aux catastrophes.
Assemblée nationale	Parlementaires 15 députés de la diaspora Réseau des Parlementaires	Contrôle et surveillance de l'action gouvernementale Élaboration et vote des lois ayant une dimension liée à la thématique MECC/MECR

	pour la Protection de l'Environnement au Sénégal (REPES)	Rôle d'influence pour une intégration de la thématique MECC/MECR dans les cadres institutionnel, politique, juridique et législatif
Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)		<p>Organe consultatif</p> <p>Organisations d'une session ordinaire du 23 février au 09 avril 2021 consacré aux thèmes « émigration et emploi » et « inondations et assainissement » suite à deux saisines du Président de la République</p> <p>Analyse des déterminants du contexte, du cadre légal et réglementaire, de la gouvernance ainsi que de la portée et des limites des politiques, programmes et projets en matière d'émigration et d'emploi</p> <p>Sur saisine du Président de la république, le CESE pourrait donc organiser une session ordinaire sur les liens entre migration, environnement et changement climatique et proposer ainsi un document de réflexion et d'orientation sur cette thématique</p>
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur	Secrétariat d'État aux Sénégalais de l'extérieur	<p>Prise en compte des questions relatives au nexus migration, changement climatique, dégradation des Terres et environnement dans le Plan d'Orientation Stratégique et d'Actions Opérationnelles (POSAO) relatif à la gestion des questions migratoires</p> <p>Conception et mise en œuvre de projets et de programmes de territorialisation des politiques migratoires</p> <p>Participation à des rencontres sur la thématique MECC aux échelles régionale, continentale et internationale.</p> <p>Leadership dans l'organisation d'évènements (conférences, sommets, ateliers) sur les migrations comme le 6^{ème} Forum panafricain sur la migration, le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FFMD), etc. qui peuvent être autant d'occasions pour approfondir la réflexion sur les mobilités climatiques</p> <p>Recherche d'un leadership institutionnel sur les migrations au Sénégal</p>
	Direction Générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur (DGASE)	<p>Mise en œuvre de projets et de programmes migratoires en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires techniques et financiers.</p> <p>Intérêt à établir des synergies dans le domaine migratoire</p>

		<p>Maître d'œuvre d'initiatives pour intégrer genre, environnement, nutrition et changement climatique dans le processus et les outils de planification territoriale en collaboration avec le Plan national de développement local (PNDL), l'OIM et des ONG</p> <p>Initiatives pour la territorialisation des politiques migratoires à travers le dispositif des BAOS</p> <p>Reconnaissance des enjeux liés aux migrations climatiques</p> <p>Implication dans la mise en place de concertation multi-acteurs</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs sur les liens du nexus MECC/MECR</p>
<p>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)</p>	<p>Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC)</p>	<p>Chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.</p> <p>Entre autres missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement ; - élaboration des textes juridiques concernant l'environnement ; - intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale. <p>La DEEC abrite une Division Changement Climatique chargée entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner la politique de l'État en matière de lutte contre les changements climatiques ; - assurer le secrétariat du Comité National Changements Climatiques ; - veiller à la mise en œuvre, au suivi de l'application de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de ses autres instruments juridiques additionnels au niveau national.
	<p>Centre de Suivi Écologique (CSE)</p>	<p>Son champ de compétence couvre des domaines tels que les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la sécheresse et la dégradation des terres, la sécurité alimentaire, etc.</p>

	<p>Institution sous la tutelle technique du MEDD mais qui collabore avec l'ensemble des autres ministères</p> <p>Mise en œuvre de projets et de programmes de recherches sur écosystèmes côtiers, la sécurité alimentaire, les services écosystémiques, les établissements humains, la dégradation de l'environnement, la restauration des terres dégradées, la biodiversité</p> <p>Rôle de veille environnementale (feux de brousse, biomasse, eau, couloirs de transhumance, littoral, etc.)</p> <p>Nécessité de renforcer la résilience des populations qui restent mais seulement celles qui migrent en fournissant des opportunités (forêts, agro-écologie, aires marines protégées, économie locale, solutions endogènes, jardinage, production agricole, accès à l'eau, à l'énergie, etc.)</p> <p>Structure dotée d'une double accréditation : adaptation, et atténuation</p> <p>Rôle de production de données et de connaissances sur l'environnement et le changement climatique (publication régulière de <i>L'état de l'environnement au Sénégal</i>)</p> <p>Grande expérience dans la participation à des cadres multi-acteurs à l'échelle nationale et sur le plan international</p>
Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC)	<p>Cadre multi-acteurs sur les changements climatiques</p> <p>Organe désigné pour choisir l'orientation des rapports nationaux et pour la participation aux négociations sur le climat</p> <p>Composé de représentants du gouvernement, du milieu de la recherche, des agences et associations publiques, du secteur privé, des ONG, d'organisations professionnelles et de syndicats</p> <p>Entité chargée de contribuer à l'intégration de la problématique des changements climatiques à toutes les échelles dans le but de parvenir à des stratégies d'adaptation et d'atténuation réalistes, efficaces et durables</p> <p>Modèle de référence pour la mise en place du groupe de travail sur la thématique MECC</p>
Agence de la Grande Muraille Verte (AGME)	<p>Organisation interétatique disposant d'une capacité juridique internationale</p> <p>Mise en œuvre de projets en matière d'adaptation au changement climatique</p>

		<p>Mise en œuvre de projets de renforcement de la résilience au changement climatique à travers des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres</p> <p>Promotion de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique</p> <p>Accent particulier sur les « communautés qui ne migrent pas » pour renforcer leurs actions de développement territorial et d'adaptation au changement climatique</p>
	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)	<p>Rôle de fournisseur de l'information climatique et météorologique</p> <p>Structure fortement sollicitée par les acteurs nationaux et internationaux</p> <p>Vulgarisation de l'information climatique et mise en place d'un système d'information et d'alerte précoce</p> <p>Actions de renforcement de capacités sur l'information climatique et le changement climatique</p> <p>Mise en œuvre de l'initiative multi-pays ClimBER (<i>Building Systemic Resilience Against Climate Variability and Extremes</i>) pour accroître la résilience des systèmes de production des petits exploitants à résister aux graves effets du changement climatique dont la sécheresse, les inondations et les températures élevées</p> <p>Expérience dans la participation à des cadres institutionnels multi-acteurs</p>
Ministère de l'Intérieur	Direction de la Protection Civile	<p>Chargée « d'assurer, en temps de paix comme en temps de guerre, la protection des personnes, ainsi que la conservation des installations, des ressources et des biens publics »</p> <p>Implication dans la mise en œuvre du plan Organisation des secours (ORSEC) lors de catastrophes comme les inondations</p> <p>Mise en œuvre d'activités de sensibilisation, de formation, etc.</p> <p>Leadership institutionnel concernant l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe qui devrait être validée. Prise en compte des déplacements liés aux catastrophes et définition d'une stratégie de gestion de ces mobilités</p> <p>Implication dans la mise en place d'un cadre des acteurs de la protection civile</p>

	Comité Interministériel de Lutte contre l'Émigration Clandestine (CILEC)	Structure de coordination de l'action gouvernementale de lutte contre l'émigration irrégulière Rôle de surveillance et de répression Démarche basée sur une stratégie multisectorielle et multi-acteurs Adoption d'un plan d'action dans lequel le rôle de l'environnement et du changement climatique dans les migrations irrégulières est souligné
Ministère de la décentralisation et de l'Aménagement du territoire	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	Chargée de promouvoir et de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'aménagement du territoire et de travaux géographiques et cartographiques Coordination des politiques d'organisation et de développement territorial. Maître d'œuvre du Plan d'aménagement et de développement territorial Nécessité d'intégrer dans ce document les enjeux et défis liés aux migrations, en particulier celles induites par la dégradation environnementale et le changement climatique.
Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	Rôle de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données démographiques Responsable du recensement et d'enquêtes nationales Chargé d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins de l'État, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public, etc. Collecte de données à l'occasion du recensement et d'enquêtes nationales ou sectorielles sur les dynamiques migratoires Nécessité de renforcer l'intérêt, l'expertise et les capacités sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique
	Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques	Chargée de la formulation des politiques de développement et leur traduction en plans et programmes ainsi que la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement Entre autres missions :

		<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'études et de prévisions macroéconomiques à court, moyen et long termes ; - de traduire les études exploratoires de long terme en orientations stratégiques ; - conceptions de plans et programmes de développement ; - collecte et analyse toutes informations utiles à la prise de décision des autorités publiques en matière économique et financière. <p>Structure à impliquer pour une prise en compte dans les documents institutionnels des enjeux et défis liés aux mobilités climatiques</p>
	<p style="text-align: center;">Direction du Développement du Capital humain</p>	<p>Coordination du processus d'élaboration du document de politique nationale migratoire du Sénégal de 2016 à 2018</p> <p>Prise en compte des liens entre migrations et environnement dans le document de politique migratoire et proposition d'actions stratégiques dans ce domaine</p> <p>Fournisseur d'analyses, d'orientations stratégiques et de conseils pour l'élaboration de documents de politiques publiques à portée nationale ou sectorielle</p> <p>Dans l'éventualité d'une mise à jour du document de politique migratoire, nécessaire d'inclure et d'affiner les analyses sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique</p>

Tableau 8 : Acteurs territoriaux concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteur	Rôles, interventions et initiatives et intérêt concernant les politiques publiques sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique
Haut-Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)	Cadre de collaboration entre les collectivités territoriales Rôle de conseil aux décideurs Intérêt à territorialiser les réponses aux défis liés aux mobilités induites par la dégradation environnementale et el changement climatique
Association des Élus Locaux du Sénégal (AELS)	Cadre de concertation entre les élus locaux Instance à impliquer pour une appropriation par les collectivités territoriales des enjeux et défis liés aux mobilités climatiques

	Cadre d'échanges d'expériences et d'opportunités disponibles dans le cadre des politiques d'adaptation et d'atténuation, de la finance climatique, de l'environnement, des migrations
Association des Maires du Sénégal (AMS)	Cadre de concertation entre les maires Nécessité de l'intégration du groupe de travail pour relayer les enjeux et défis liés aux mobilités climatiques et les intégrer dans les politiques et outils de politique publique à l'échelle territoriale.
Agences Régionales de Développement (ARD)	Surnommés les « bras techniques des collectivités territoriales », rôles d'appuis techniques et institutionnels pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes et de projets de développement à l'échelle territoriale Expérience dans l'intégration de la migration et le changement climatique dans le processus et les outils de planification territoriale Lieu d'implantation des Bureaux d'appui et d'orientation des Sénégalais de l'extérieur (BAOS) Expériences dans la mise en œuvre de projets sur les mobilités liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique en collaboration avec l'OIM et avec le soutien d'agences de développement comme l'Agence Française de Développement (AFD) comme à Kolda
Communes et Départements	Mise en application des outils de planification territoriale intégrant quatre thématiques transversales : le genre, la nutrition, la migration et le changement climatique Bénéficiaires de programmes et de projets de développement dans le domaine des migrations (appui à l'investissement des migrants, réintégration des migrants de retour, implication de la diaspora dans le développement territorial, etc.) Tradition de mise en œuvre de projets de développement dans le domaine migratoire (exemple de Sédihiou, Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, Kolda, etc.) Besoin de renforcement des capacités des acteurs territoriaux pour une prise en compte à l'échelle des politiques publiques locales des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique

Tableau 9 : Acteurs du système des Nations unies concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteurs	Rôles et interventions
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Dans le Cadre de programmation par pays (CPP) pour le Sénégal 2019-2023, trois domaines prioritaires identifiés : - promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance ;

	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement de la résilience des populations vulnérables - gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles <p>Formulation et mise en œuvre de politiques, de projets et de programmes intégrant les dimensions transversales telles que le changement climatique (CC), le genre, la nutrition, la protection sociale, la migration, <i>One Health</i>, etc.</p> <p>Mise en œuvre de projets de promotion de l'emploi rural et de l'emploi des jeunes comme alternative à la migration</p>
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	<p>Accès à l'alimentation dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire ; Système d'alerte précoce</p>
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	<p>Développement durable Recherche, renforcement des capacités Financement des programmes et projets Relèvement précoce dans les zones vulnérables Protection de l'environnement Gouvernance locale</p>
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	<p>Gouvernance (recherche, renforcement des capacités, ...) Financement des programmes et projets Suivi et gestion des flux migratoires Adaptation au changement climatique dans les zones de départ Stabilisation des communautés affectées par les migrations dans les zones d'arrivée Projets en cours dans le domaine des liens du nexus MECC : Protection et insertion de la main d'œuvre migrante et environnement dans l'agriculture urbaine et périurbaine au Sénégal et en Côte d'Ivoire (MITSA) Mise en œuvre des politiques globales sur les migrations environnementales et les déplacements liés aux catastrophes en Afrique de l'Ouest Réintégration des migrants de retour avec une composante développement durable</p>
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	<p>Action focalisée sur l'environnement et le changement climatique Mise en œuvre d'initiatives sur ces thématiques en partenariat avec des acteurs institutionnels nationaux Appui institutionnel pour renforcer les capacités d'acteurs impliqués dans l'élaboration ou le contrôle et l'évaluation des politiques publiques. Exemple : « Actions législatives pour</p>

	<p>faire progresser la gouvernance des forêts à travers le REDD+ et du capital naturel vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 »</p> <p>Production de données et de connaissances sur l'environnement et le changement climatique</p>
Organisation Internationale pour le Travail (OIT)	Initiative « Action climatique pour l'emploi» et du projet «la dimension sociale de la transition écologique »
ONU Habitat	<p>Production de données et de connaissances sur des thématiques reliées à l'urbanisation au Sénégal et sur le rôle des migrations dans les dynamiques urbaines</p> <p>Production de rapports sur les profils urbains nationaux et régionaux</p> <p>Réalisation de documents de référence sur l'évolution urbaine, les inondations</p> <p>Implication dans la mise en œuvre de projets de relocalisation temporaire ou définitive de populations victimes de sinistres liés au changement climatique (érosion côtière)</p>

Tableau 10 : Acteurs des organisations sous-régionales, régionales et internationales et des agences de développement concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteur	Initiatives
Banque mondiale	<p>Production de données et de connaissances sur le changement climatique comme un puissant moteur de la migration</p> <p>Prise en compte dans de l'impact du changement climatique sur les mobilités internes dans le <i>Rapport Groundwell Deep dive into internal climate migration in Senegal</i></p> <p>Le rapport fourmille de données, d'analyses et d'orientations politiques sur l'ampleur des migrations internes induite par le changement climatique, les communautés vulnérables, les conséquence de ces migrations et sur les scénarios futurs</p> <p>Appel à l'action concernant une meilleure prise en compte des mobilités climatiques dans les politiques de développement</p> <p>Bailleurs de fonds de projets de réinstallation planifiée des populations côtières victimes de déplacements forcés en collaboration avec l'Agence de développement municipal (ADM) et d'autres acteurs étatiques et non étatique.</p> <p>Exemple : Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERP)</p>

<p>Agence française de développement</p> <p>Agence italienne de coopération internationale</p> <p>Agence espagnole de coopération internationale et de développement (AECID)</p> <p>Agence allemande de coopération internationale (GIZ)</p> <p>Coopération belge (ENABEL)</p> <p>Department for International Development and the Foreign & Commonwealth Office (DFCO)</p> <p>Centre de Recherche pour le Développement international (Canada)</p> <p>Coopération suisse</p> <p>Délégation de l'Union européenne</p> <p>Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne pour la lutte contre les causes profondes de l'émigration irrégulière (FFUE)</p> <p>Agence américaine de développement international (USAID)</p>	<p>Financement de projets et programmes en matière d'adaptation et d'atténuation, d'impacts du changement climatique sur les mobilités</p> <p>Implication dans la production de données et de connaissance sur les impacts du changement climatique, sur la vulnérabilité aux inondations, le risque et l'impact des catastrophes, la gouvernance migratoire, sur la lutte contre les causes profondes de l'émigration irrégulière, le renforcement de la résilience au changement climatique</p> <p>Mise en œuvre de projets collaboratifs et d'initiatives conjointes pour le financement de projets de recherche sur la résilience au changement climatique et sur les dynamiques migratoires</p> <p>Exemple : financement par le CRDI et le DFCO « Adaptation aux changements climatiques et résilience », soutien par le CRDI à la création de chaires de recherche sur les déplacements forcés en Afrique de l'Ouest. Autant d'initiatives permettant d'accroître les capacités scientifiques et institutionnelles en matière de production d'évidences scientifiques sur la thématique MECC</p> <p>Expérience dans les partenariats multi-acteurs et dans les cadre institutionnels de dialogue</p>
<p>CEDEAO</p>	<p>Adoption d'une stratégie régionale pour le climat à l'horizon de 2030</p> <p>Approche commune de la migration à ajuster pour prendre en compte les mobilités liées à la dégradation de l'environnement et le changement climatique.</p> <p>Protocole sur la transhumance</p> <p>Coopération en matière de mobilité transfrontalière.</p> <p>Cadres de dialogue pour impulser la coordination des réponses aux enjeux et défis liés aux mobilités climatiques : <i>Migration and Dialogue in West Africa (MIDWA)</i></p> <p>Mise en œuvre de projets dans le domaine migratoire en collaboration avec d'autres acteurs</p> <p>Orientation des politiques publiques à l'échelle régionale pour tenir compte des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique</p>

Tableau 11 : Acteurs des universités, des centres de recherches, des laboratoires et des *think tank* concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteur	Rôles et initiatives
Laboratoire de Recherche sur les Transformations Sociales (LARTES)/Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	
Consortium de Recherche Économique et Sociale (CRES)	Production de données et de connaissance sur les migrations, sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique.
Observatoire Sénégalais des Migrations (OSM)	Participation à des appels d'offres internationaux pour la réalisation de recherches dans le cadre de consortia internationaux. Exemple : le dernier appel du CRDI et du FCDO sur Adaptation aux changements climatiques et résilience.
Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)/UCAD	
Innovations, Environnement et Développement (IED) Afrique	
Laboratoire Mixte International Mobilités, Innovations et Voyages dans les Afriques (LMI MOVIDA)	Participation à des recherches-actions sur des thématiques au cœur du nexus MECC : profil des déplacés climatiques, impacts du changement climatique sur les dynamiques migratoires
Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales (LARSES)/Université Assane Seck de Ziguinchor	Évaluation de programmes et projets de recherche et de développement
Département de sociologie, de géographie, d'économie, de développement communautaire, d'urbanisme, d'aménagement, etc. des universités publiques (UCAD, UGB, USSEIN, UAMD, UIDT, UADB, UVS)	Intérêt à participer au groupe de travail sur les mobilités climatiques
Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR)	

Tableau 12 : Acteurs des ONG et des organisations de la société civile concernés par les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique

Acteur	Initiative
Réseau Migration et Développement (REMIDEV)	

ENDA Dialogue Politique (DIAPOL)	Élaboration de document de plaidoyer
Fondations politiques allemandes (Heinrich Böll, Rosa Luxembourg, Konrad Adenauer, Frederich Herbert)	Plaidoyer et influence des politiques publiques
Alliance Migration Leadership Développement (AMLD)	Production d'évidences sur les impacts du changement climatiques
Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)	Mise en œuvre de projets dans le domaine migratoire
GRDR Migration-Citoyenneté	Influence de la gouvernance migratoire
CICODEV	Influence des politiques publiques pour une prise en compte des enjeux et défis migratoires et pour une reconnaissance institutionnelle des mobilités induites par la dégradation environnementale et le changement climatique
Fédération des Associations des Sénégalais de l'Extérieur et de Retour (FASER)	Mise en œuvre de projets pour une implication de la diaspora dans le développement des localités d'origine
Comité National du Dialogue Social/Pêche, Aquaculture et Migration	Expérience dans la participation à des cadres multi-acteurs
Diaspora Développement, Éducation, Migration (DIADEM)	Intérêt à participer au groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatiques
Réseau des journalistes Migration et Sécurité	

Sources : Synthèse documentaire et entretiens avec les acteurs institutionnels, septembre 2022.

Les acteurs institutionnels concernés directement ou indirectement par les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique présentent des profils diversifiés. Néanmoins, on peut noter l'absence d'un acteur clairement positionné sur les enjeux et défis liés à cette thématique. La cartographie met en lumière le renforcement des capacités en matière de production et de données, en analyse et en influence des politiques publiques. Pour y arriver à placer les mobilités climatiques au cœur des politiques publiques, il est indispensable d'avoir des acteurs ayant les capacités d'en assurer le portage institutionnel. Cela passe un relèvement des capacités des acteurs à cerner les enjeux et à mettre des actions dans les multiples dimensions des mobilités climatiques.

Une des voies pour y parvenir est de renforcer un dialogue institutionnel entre les acteurs qui aurait pour soubassement le partage d'expériences, la coordination des interventions et la mise en œuvre d'initiatives concourant à l'amélioration des connaissances des migrations environnementales et climatiques. Ceci est un élément important permettant de justifier la pertinence de la création d'un groupe de travail multi-acteurs sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique au Sénégal.

6. Quel dispositif institutionnel pour réunir les acteurs intervenant autour des liens entre migrations, environnement et changement climatique au Sénégal ?

La proposition d'une structure institutionnelle réunissant les acteurs travaillant sur la thématique migrations, environnement et changement climatique est le deuxième objectif de cette étude après l'analyse de l'intégration de ces thématiques dans les politiques publiques au Sénégal. Cette structure aurait pour principal intérêt de permettre aux acteurs d'établir un dialogue institutionnel dans le sens d'une harmonisation et d'une coordination des interventions et de leur alignement sur les priorités identifiées par les pouvoirs publics sénégalais et en conformité avec leurs engagements internationaux dans le domaine de la migration (**Pacte mondial pour des migrations régulières, sûres et ordonnées, Pacte mondial sur les réfugiés, Approche commune de la CEDEAO sur la migration, Processus de Rabat**, etc.), celui du changement climatique (CCNUCC, Accord de Paris, etc.) et de la réduction des risques de catastrophes (**Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030, Initiative Nansen sur la protection des personnes déplacées à travers les frontières dans le cadre de catastrophes ou des impacts des changements climatiques**, etc.).

La création de ce cadre institutionnel est d'autant plus opportune et pertinente que les acteurs institutionnels s'occupant de la gouvernance migratoire et ceux chargés des politiques et des stratégies en matière d'environnement et de changement climatique ont l'habitude d'évoluer chacun de leur côté. Une telle posture institutionnelle n'est guère propice à l'établissement de projets communs et la réalisation d'initiatives concertées pour mieux prendre en charge dans les politiques publiques les enjeux et défis relatifs aux mobilités climatiques.

Encadré 2 : « Éviter la création d'un cadre de plus appelé à tomber dans la léthargie et en plus la concertation doit commencer par les acteurs de la migration » !

J'ai accumulé assez d'expérience au niveau administratif au Sénégal pour me rendre compte que la création d'un cadre de concertation entre des acteurs institutionnels est souvent proposée comme une forte recommandation pour favoriser des synergies et la prise en charge par plusieurs acteurs d'un problème ou d'une priorité à l'échelle nationale ou au niveau local [...]. Mais souvent de tels cadres sont portés par un bel élan à leur naissance mais cela ne suffit pas pour garantir leur survie. Au début, l'enthousiasme est là pour porter la structure mais qu'est-ce qui va se passer par la suite ? [...]. Réunir les acteurs interpellés par la question des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique est peut-être une bonne idée mais à mon avis il faut plusieurs choses qui doivent être réunies avant, la principale est qu'il y ait d'abord une structure de concertation entre les acteurs de la migration eux-mêmes. Avant d'aller vers les structures chargées de l'environnement et du changement climatique, il est indispensable que la concertation se fasse d'abord entre la multitude de structures travaillant dans le domaine de la migration.

Source : Entretiens avec les acteurs institutionnels, Dakar, juillet 2022.

Ce que met en lumière l'encadré ci-dessus est l'absence d'un cadre de concertation avec un mandat institutionnel clair et capable de servir de cadre de dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques en matière de gouvernance de la migration de manière large. Ce manque est souvent déploré par les acteurs institutionnels notamment les organisations de la société civile actives dans le domaine de la migration. Pour certaines d'entre elles, cette situation est de nature à conduire un cloisonnement institutionnel ainsi qu'une redondance dans les projets et programmes sur le terrain. Néanmoins, il est à noter l'existence d'un dispositif institutionnel qui pourrait servir de modèle au groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatique sur lequel devrait déboucher cette étude. L'expérience du cadre de concertation des acteurs de la migration de la région de Kaolack est une expérience pouvant riche en enseignements dans cette perspective.

Encadré 3 : L'expérience du cadre de concertation des acteurs de la migration de Kaolack

Le cadre de concertation des acteurs de la migration de Kaolack est aujourd'hui cité en exemple. Je peux dire qu'il est le seul cadre fonctionnel à l'échelle territoriale entre des acteurs travaillant dans le domaine migratoire au Sénégal. Il est un espace de concertation, de débat, de dialogue et d'échange regroupant différents acteurs travaillant sur la

thématique Migration et Développement dans la région de Kaolack. Il est adossé à une réflexion continue et participative et permettant d'identifier des pistes d'action en matière de politiques migratoires au niveau territorial. Il est indispensable aujourd'hui de territorialiser les actions et les interventions dans le domaine migratoire, que ce soit pour lutter contre l'émigration irrégulière, pour favoriser la réintégration des migrants de retour ou bien pour orienter les transferts des migrants vers des investissements productifs. Ce cadre pourrait également être un espace pour mener des actions dans le domaine des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique.

La naissance du cadre a eu lieu à la suite de la tenue en mai 2018 d'un forum régional sur les synergies et le dialogue structuré sur la migration et le développement économique local. Lors du forum, il s'est dégagé un large consensus entre les différents acteurs y ayant participé sur la nécessité de poursuivre le dialogue s'est exprimé pendant le forum. C'est ainsi que la naissance du cadre a eu un sceau administratif à travers un arrêté du gouverneur de la région à travers l'arrêté N°093/GR KL du 25 Mai 2018 qui fixe les attributions, la composition, les modalités de fonctionnement du cadre. Le cadre est bâti sur une vision reposant sur la nécessité d'impulser large concertation et de faire de la région de Kaolack un territoire de mise en œuvre des politiques migratoires inclusives. Cette vision est déclinée en cinq objectifs :

1. permettre aux acteurs de la migration d'orienter leurs actions sur le développement territorial et sur le Plan Sénégal Émergent par la maîtrise de son contenu ;
2. permettre aux collectivités territoriales, dans le cadre de leur compétence générale (Article 3 du Code général des collectivités territoriales et des compétences transférées en matière de planification, de concevoir et mettre en œuvre des projets structurants et porteurs de croissance inclusive et d'opportunités de travail et de création de richesses dans le cadre de la migration) ;
3. permettre à l'échelon régional d'assurer un suivi régulier de l'exécution des projets, programmes et actions stratégiques en faveur de la migration ;
4. identifier les contraintes structurelles à la gestion locale de la migration et proposer des réponses ;
5. veiller à la synergie et à la complémentarité des acteurs régionaux.

Le cadre fonctionne sur la base de quatre collèges : gestion locale de la migration ; accès aux financements ; formations, renforcement des capacités et insertion ; développement durable. Il est présidé par le gouverneur et est composé des services administratifs et déconcentrés au niveau régional, des partenaires techniques et financiers présents dans la région, des organisations de la société civile, des ONG, etc.

Un des résultats majeurs du cadre est l'appui au montage du Projet intégré de mise en valeur durable du bassin versant de Keur DIATTA porté par l'Entente Keur Diatta

(07 communes du département de Nioro du Rip) et sa soumission au Fonds Vert Climat. Le projet est approuvé et devrait être bientôt mis en œuvre. Les nouvelles opportunités de financement dans le domaine de la finance climatique devraient être davantage investis notamment par les acteurs territoriaux et l'existence d'un cadre de concertation est de favoriser le développement de partenariats et d'actions concertées qui sont des exigences de plus en plus demandées dans le cadre des appels d'offres que ce soit dans le domaine des migrations mais surtout dans les projets et programmes de promotion de la résilience au changement climatique.

Source : Entretien avec le directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaolack, juin 2022.

Le modèle de Kaolack est riche d'enseignements pour le dispositif institutionnel devant regrouper les acteurs étatiques et non étatiques travaillant sur les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique. Le premier est qu'il émane d'un fort désir de collaboration entre les acteurs, le tout adossé à un leadership assuré par une structure institutionnelle qui, de par son mandat et ses actions, est dans une posture de transversalité assez large pour lui permettre de faire travailler plusieurs acteurs. Il s'agit ici en l'occurrence de l'Agence régionale de développement. Cette volonté et ce leadership sont certes importants mais il faut une « estampille officielle » qui est souvent nécessaire dans le contexte de la bureaucratie sénégalaise pour amener des acteurs à participer activement à ce type d'instance. L'arrêté du gouverneur a joué ce rôle.

Le groupe de travail des acteurs autour des migrations, de la dégradation environnementale et du changement a besoin de cette forte volonté ainsi que de ce leadership qu'il convient de confier à une structure étatique qui pourrait être le secrétariat d'État aux Sénégalais de l'Extérieur ou la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'extérieur qui se chargera par la suite d'identifier des points focaux qui lui serviront de relais au sein des différentes parties prenantes appelées à faire partie du groupe de travail : ministères, directions, agences, organisations internationales, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, acteurs académiques, société civile, etc. Il est indispensable qu'une tête de file puisse être identifiée pour assurer le portage institutionnel du groupe de travail qui doit être une coalition de volontés en plus d'émaner d'une communauté de pratiques. Pour favoriser l'appropriation du groupe de travail, le leadership peut être tournant entre les acteurs qui le composent après la définition de règles consensuelles de fonctionnement

(composition, attributions, missions, secrétariat, sous-groupes thématiques, moyens, réseau de partenaires, etc.).

Dans le domaine du changement climatique, il existe un cadre institutionnel qui pourrait être un modèle de référence pour le groupe de travail des acteurs travaillant sur le triptyque migrations, environnement et changement climatique. En effet, le Comité National sur les Changements Climatiques (COMNAC), de par sa structuration, ses rôles et responsabilités, ses modalités de fonctionnement, etc. pourrait servir de modèle de référence pour le groupe de travail multi-acteurs sur la thématique MECC.

Encadré 4 : Le COMNAC, un cadre institutionnel capable de servir de modèle de référence pour le groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatique

Le comité national sur les changements climatiques (COMNAC) a été mis en place en 1994 après la ratification par le Sénégal du protocole Kyoto. Par la suite, le Comité a été institué en 2003, par arrêté n° 1.220 du 7 mars 2003 du Ministère chargé de l'Environnement. Le décret n° 2011-1689 du 3 octobre 2011 instituant sa création est venu préciser sa structuration, ses missions, sa composition, son fonctionnement, etc. en tant qu'organe, de coordination, de concertation, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de Convention Cadre des Nations unies sur les Changements climatiques et ses instruments juridiques additionnels.

Le COMNACC intervient dans tous les domaines relatifs aux activités prises en compte par la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements climatiques. Il joue un rôle d'information, de sensibilisation, de formation, de facilitation dans la conception, le financement, la mise en œuvre, la validation et le suivi des programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux relatifs aux domaines prioritaires. Le COMNACC intervient dans des domaines comme l'application des textes internationaux et nationaux en vigueur relatifs aux changements climatiques, le transfert de technologies adaptées, le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières, la préservation de la biodiversité, la séquestration de carbone, la recherche et l'observation systémique, la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, notamment l'industrie, les transports, les bâtiments, l'agriculture et l'énergie, etc.

La composition du COMNAC a ceci d'intéressant qu'il regroupe presque tous les ministères en raison de la transversalité des changements climatiques car le changement climatique concerne tout et concerne tout le monde. En dehors des représentants des ministères, le COMNAC est constitué de représentants Présidence de la République, du secteur privé, des organisations de la société civile, de l'Assemblée nationale, du Conseil

Économique, Social et Environnemental (CESE), du Centre de Suivi écologique (CSE), des organisations non gouvernementales sénégalaises intervenant dans le domaine de l'environnement, des organisations non gouvernementales internationales résidant au Sénégal, d'agences nationales (ANACIM, APIX, etc.) ; d'organisations des femmes et des jeunes (conseil sénégalais des femmes, conseil national de la jeunesse, etc.), d'associations professionnelles (réseau des journalistes de l'environnement, association des élus locaux, etc.), du secteur privé, d'organisations syndicales, des universités, des centres de recherche et des laboratoires, etc.

Le COMNAC est structuré en groupes thématiques qui sont au nombre de six : adaptation, atténuation, renforcement des capacités, questions juridiques et institutionnelles, transferts de technologies, article 6 et finances. Chaque groupe thématique est dirigé par un président élu à l'assemblée générale qui est également l'instance d'élection du président du COMNAC et du bureau. Le secrétariat du COMNAC est assuré par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DECC). La présidence est assurée de manière tournante par les différentes parties prenantes. À la naissance du COMNAC, la présidence était assurée par un représentant des universités, ensuite, il y a eu un représentant du secteur privé. Actuellement, c'est un représentant des ONG sénégalaises actives dans le domaine de l'environnement qui assume la présidence. On peut dire que chaque président a pu apporter une plus-value au COMNAC en fonction de ses préoccupations, de ses expériences, de ses réseaux de partenaires, etc.

Source : Entretien avec le président du COMNAC, Dakar, juin 2022.

Le COMNAC comme cadre institutionnel peut offrir donc des apprentissages utiles en vue de la mise en place du groupe de travail multi-acteurs sur les migrations, l'environnement et le changement climatique. Comme s'il suffisait d'adoindre aux acteurs constitutifs du COMNAC des structures institutionnelles s'occupant des questions migratoires et des risques de catastrophe pour ainsi disposer d'un bassin large d'acteurs à partir duquel le noyau dur du groupe de travail pourra être formé. Il existe une base institutionnelle favorable à la constitution du groupe de travail. La majorité des acteurs institutionnels que nous avons interviewés ont jugé pertinente l'idée de la création du groupe de travail.

Les seules craintes exprimées sont que le groupe ne soit pas une structure de trop ni qu'il ne soit pas « une coquille vide ». S'il repose sur un engagement institutionnel fort, que ses missions sont bien délimitées mais surtout des moyens (humains, logistiques, financiers, etc.) pour le faire fonctionner sont bien identifiés et disponibles, le groupe de travail sera une structure assez souple pour servir de cadre d'échanges entre des acteurs qui ne parlent pas

souvent malgré qu'ils travaillent sur des thématiques qui sont en articulation les unes avec les autres. L'enchevêtrement des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique ainsi que leur caractère transversal justifient encore davantage la nécessité du groupe de travail sur les mobilités climatiques.

7. Pour un groupe de travail multi-acteurs sur les migrations, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Sénégal

La plupart des acteurs institutionnels rencontrés dans le cadre de cette étude ont préféré le terme de groupe de travail multi-acteurs plutôt que d'autres appellations telles que cadre de concertation ou comité national de pilotage ou comité technique. Le terme de groupe de travail est de nature à mieux exprimer toute l'agilité institutionnelle et la perspective essentiellement orientée vers la recherche et la mise en œuvre de solutions à des défis multidimensionnels dans l'élaboration des politiques publiques tout comme dans les interventions sur le terrain. Sa mise en place doit nécessairement être sous-tendue par, entre autres, les questions suivantes :

- Quels intérêts à créer le groupe de travail ?
- Existe-t-il déjà des cadres institutionnels accomplissant les rôles similaires à ceux pour lesquels le groupe de travail devrait être créé ?
- Quelle institution étatique est la mieux indiquée pour assurer le leadership et le portage institutionnels nécessaires pour la création et la pérennisation du groupe de travail ?
- Qui devrait faire partie du groupe de travail et comment s'assurer d'une participation active de tous les acteurs pour un fonctionnement optimal du groupe de travail ?
- Quelles doivent les missions du groupe de travail et comment doivent-elles être articulées avec les priorités des pouvoirs publics sénégalais aux échelles nationale et territoriale ?
- Quels sont les moyens nécessaires au bon fonctionnement du groupe de travail ? D'où doivent-ils provenir ? Comment les mobiliser et comment rendre pérenne cette mobilisation ?

- Comment faire fonctionner le groupe de travail (composition, bureau, structuration, règlements, siège, etc.) ?
- De quelle manière le groupe de travail arrivera-t-il à influencer les politiques publiques dans le domaine des migrations, de l'environnement et du changement climatique ?

Voici autant de questions auxquelles il importe de répondre pour arriver à un cadre institutionnel performant et viable comme instance de collaboration et de dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques pour un objectif commun qui est une meilleure intégration des défis et enjeux relatifs aux mobilités climatiques dans les politiques publiques. Mais tout ce processus devrait avoir pour soubassement une meilleure connaissance de ces mobilités. À ce niveau, les capacités en matière de production de données et de connaissances sur les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique doivent être significativement accrues. Ceci est même une condition sine qua non pour arriver à des politiques publiques capables de répondre aux défis posés par les mobilités pour des raisons environnementales et climatiques. Les structures productrices de données et de connaissances (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, universités, centres de recherche, laboratoires, *think thank*, ONG, etc.) ont un rôle crucial à jouer et devraient donc être des membres actifs du groupe de travail.

La mission principale du groupe de travail à naître est de stimuler et de favoriser un dialogue institutionnel entre les acteurs afin d'aboutir à une meilleure reconnaissance des mobilités climatiques et leur intégration dans les référentiels de politique publique. Le groupe de travail devrait donc une instance de réflexion sur les mobilités climatiques dont l'objectif est d'influencer les décideurs pour mieux comprendre la problématique des mobilités climatiques, les multiples enjeux qu'elles posent et leur prise en compte dans les politiques, programmes et projets.

Le groupe de travail sera mis en place sur la base d'une double démarche : d'abord l'identification d'un chef file qui serait une structure gouvernementale capable d'assumer un leadership institutionnel au double plan des migrations et de l'environnement et du changement climatique. Puisque le poste de premier ministre a été restauré, la primature sera

ainsi le cadre approprié pour assurer le portage institutionnel du groupe de travail dans un premier temps avec l'appui technique, logistique et financier de l'OIM, à travers le Programme Régional pour la Migration en Afrique. Sitôt né, le groupe de travail devra rechercher les moyens pour assurer la pérennisation de son fonctionnement en mettant à profit les opportunités disponibles au sein de l'État mais également dans le cadre de la coopération internationale (réponse à des appels d'offre, demandes de subvention, intégration de réseaux internationaux, etc.).

Pour des raisons d'efficacité quant à son fonctionnement, le groupe de travail gagnerait à s'adosser sur un groupe restreint à sa naissance. Celui-ci serait formé de structures ayant les responsabilités dans les domaines de l'environnement, du changement climatique, des migrations et de la réduction des risques. Le noyau dur sera constitué d'une vingtaine d'acteurs provenant des structures déconcentrées et décentralisées de l'État, des organisations de la société civile, des agences du système des Nations unies, des organisations internationales, du secteur privé, du milieu académique. Il est indispensable de veiller à une bonne représentativité au plan institutionnel afin que le groupe de travail ait une forte légitimité institutionnelle et qu'il puisse rapidement vite se positionner comme un acteur stratégique pour tout ce qui concerne les mobilités climatiques au Sénégal. Cette légitimité reposera avant tout sur une base scientifique à travers la production d'évidences sur les liens entre migration, environnement et changement climatique. Le groupe de travail devra être doté d'un secrétariat technique permanent pour assurer toutes les tâches à son fonctionnement. Dès sa naissance, le groupe devra se doter d'une feuille de route qui détaille ses missions, ses modalités de fonctionnement, sa composition, son organigramme, etc.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif de montrer comment les liens entre les migrations, la dégradation de l'environnement et le changement climatique sont pris en compte dans les politiques publiques sénégalaises. Le principal enseignement qui s'en dégage est le déficit de données et de connaissances sur les enjeux et défis liés à ces liens. Il y a certes une importante documentation institutionnelle sur le changement climatique, notamment sur ses manifestations, ses conséquences néfastes, les pratiques d'adaptation et d'atténuation et les stratégies pour y faire face en termes de politiques et d'interventions sur le terrain mais ses liens avec les migrations ne sont évoqués que selon une double perspective d'analyse : les migrations comme pratique d'adaptation à la dégradation de l'environnement et au changement climatique et leurs impacts sur l'émigration irrégulière.

Les documents institutionnels consultés mettent majoritairement l'accent sur les conséquences de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur les secteurs socio-économiques, sur la vulnérabilité des populations et leurs pratiques de résilience. Les documents institutionnels sont plus fortement focalisés sur le changement climatique qui bénéficie d'une réelle reconnaissance institutionnelle qu'on peut mesurer à travers les nombreuses initiatives des pouvoirs publics sénégalais pour placer le changement climatique au cœur de l'agenda institutionnel. Tout le contraire du champ de la migration qui continue d'être caractérisé par l'absence d'un cadre référentiel que serait une politique migratoire. Les singularités des migrations liées à l'environnement et au changement climatique seraient d'ailleurs mieux en prises en compte dans un tel type de document.

Les liens entre les migrations, la dégradation environnementale et le changement climatique ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle à travers leur intégration dans les documents politiques, institutionnels et juridiques servant aujourd'hui de cadres de référence en matière de politique publique au Sénégal. Des efforts de taille sont donc nécessaires pour mieux mettre en lumière un certain nombre d'éléments :

- Comment le changement climatique, la dégradation environnementale et les catastrophes agissent sur les migrations dans les zones rurales comme urbaines ?

- Quelles sont les caractéristiques intrinsèques des mobilités climatiques ?
- Quels sont les profils des déplacés environnementaux et climatiques ?
- Quels sont les effets des chocs environnementaux et ceux imputables au changement climatique sur les inégalités de genre ?
- Comment ces dernières se reflètent-elles dans les dynamiques migratoires ?
- Quelles incidences ont les événements climatiques à survenue rapide ou lente sur les mobilités ?
- Comment amener les acteurs étatiques et non étatiques à dialoguer et à mieux harmoniser leurs initiatives ?

Par ailleurs, la focalisation de l'attention des acteurs étatiques sur la lutte contre l'émigration irrégulière a pour inconvénient de ne pas favoriser une meilleure reconnaissance des spécificités des migrations induites par la dégradation environnementale, le changement climatique et les catastrophes même si, dans certains documents institutionnels, il est clairement indiqué que l'ampleur de l'émigration irrégulière est indissociable des bouleversements environnementaux et des effets néfastes du changement climatique. Le constat se limite à cela et n'est pas sous-tendu par une analyse détaillée des interrelations, des communautés, des actions à mettre en œuvre et des acteurs à responsabiliser pour la prise en charge de ces enjeux dans les politiques publiques.

Il est évident qu'il est indispensable de renforcer les capacités des acteurs institutionnels. Ce qui serait un premier pas pour une prise en compte des migrations climatiques dans les documents de référence en matière de politique publique, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la migration, du développement, du genre, de la sécurité alimentaire, de l'urbanisation, du genre, de la protection sociale, de la population, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'élevage, de l'aménagement du territoire, de

la réduction des risques de catastrophes, etc. Mais le préalable à tout cela est pour l'État de se doter officiellement d'un cadre de politique migratoire.

Cette étude met en lumière la pluralité des acteurs concernés sur la thématique des liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique cependant il n'existe pas une institution étatique ou non étatique dont le mandat est exclusivement focalisé sur ce triptyque. Les principales institutions ont des responsabilités clairement indiquées soit dans le domaine de l'environnement et du changement climatique ou des migrations mais jamais les trois ensemble. Ceci rend difficile le portage institutionnel des enjeux et défis liés aux mobilités climatiques et leur prise en compte dans les politiques publiques.

Les structures étatiques s'occupant des questions d'environnement et de changement climatique, même si elles reconnaissent l'importance des dynamiques migratoires, semblent manquer de capacités (surtout des ressources humaines qualifiées sur les migrations) capables de les amener à mieux intégrer cette problématique dans les documents de référence qu'elles sont appelées à élaborer régulièrement notamment dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le cloisonnement institutionnel doit être surmonté pour arriver à une meilleure inclusion des mobilités liées à la dégradation environnementale et au changement dans les politiques publiques. La nécessité de favoriser un dialogue institutionnel justifie amplement la mise en place d'un groupe de travail multi-acteurs sur les mobilités climatiques au Sénégal.

La mise en place d'un cadre de gouvernance des mobilités climatiques appelle nécessairement l'élaboration de cadres juridiques, législatifs et institutionnels par rapport à ces mobilités par les pouvoirs publics sénégalais. Cela requiert une architecture juridique complète et cohérente pour traiter la question des migrations induites par la dégradation environnementale et le changement climatique. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'au fur et à mesure que les impacts du changement climatique s'intensifieront, on risque d'assister au Sénégal, comme ailleurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à une augmentation du nombre de migrants environnementaux qui ne sont pas malheureusement pas couverts par les mécanismes de protection juridique prévue par exemple pour les migrants victimes de persécutions politiques ou pour les personnes déplacées en raison de conflit (**Convention**

de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique dite Convention de Kampala).

La création d'un groupe de travail sur les migrations, l'environnement et le changement climatique est une initiative qui devra permettre de placer au cœur de l'agenda institutionnel ces thématiques. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre à travers la co-présidence par la France et le Sénégal du *Forum Mondial sur la Migration et le Développement* (FFMD) puisque les deux pays ont choisi comme thématique de leur co-présidence : « l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine ». Par ailleurs, la prochaine COP27 prévue en novembre 2022 en Égypte constitue également une autre occasion pour mettre les mobilités climatiques au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Recommandations

- 1) Reconnaître les singularités liées à l'environnement et au changement climatique et développer les recherches, la collecte et l'échange de données sur la relation entre migration et environnement avec un accent particulier sur leur rôle dans les mobilités internes et externes et sur les incidences environnementales des migrations ;
- 2) Dans son rôle de coordination de l'activité statistique, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) doit contribuer à la mise en place d'un cadre de d'échange et de concertation réunissant les différents acteurs, producteurs de statistiques en lien avec la thématique MECC. Au-delà de l'ANSD, cette tribune pourrait être constituée des services du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (Direction de l'Environnement et des Établissements Classés, Direction des Eaux, Forêts et Chasse, etc.), des services des autres ministères, des universités et des centres de recherche travaillant sur la thématique MECC. Cette synergie des acteurs permettrait de mieux intégrer les mobilités climatiques dans les différentes études ;
- 3) Les recensements et les enquêtes réalisés par les acteurs du système statistique national, devraient servir de prétexte pour intégrer des questions relatives aux liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique et la migration ;
- 4) Les autorités politiques ont besoin de données de qualité pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. À cet effet, les nouvelles technologies telles que la télédétection permettent de collecter des données de meilleure qualité et plus rapidement. Elles donnent accès à des flux importants de nouvelles informations et promettent de changer la véritable nature du développement. Les acteurs du système statistique national doivent opérer la révolution des données en utilisant ces nouvelles techniques,

puissantes et efficaces pour une meilleure prise en compte des mobilités climatiques ;

- 5) Mettre à jour les documents de politiques publiques, en particulier celles concernant les impacts du changement climatique et l'environnement pour intégrer les enjeux et défis liés aux migrations ;
- 6) Renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les différents secteurs socio-économiques pour notamment identifier les mesures d'adaptation les plus pertinentes et instaurer une démarche de prise en compte des liens entre migrations, environnement et changement climatique dans l'élaboration de tout document de politique publique ;
- 7) Prendre en compte les préoccupations environnementales dans la formulation de politiques publiques en matière de gestion des migrations en vue de mieux cerner les causes des déplacements liés à l'environnement, ainsi que les impacts des mouvements migratoires sur l'environnement ;
- 8) Renforcer les capacités des acteurs institutionnels à mieux comprendre les liens entre migration, environnement, changement climatique et exposition aux risques de catastrophes et à assurer leur prise en compte dans les documents de politique publique ;
- 9) Renforcer les cadres politique, juridique, décisionnel et institutionnel en matière de liens entre migration et dégradation environnementale à travers la mise en place de mécanismes et de stratégies de gestion des risques et catastrophes liés aux événements soudains (inondations, vagues destructrices, etc.) et lents (désertification, salinisation, sécheresses, etc.) de même que le déplacement planifié des populations des zones confrontées à des impacts climatiques irréversibles ;

- 10) Contribuer à la définition des mécanismes juridiques et institutionnels appropriés pour la prise en compte des mobilités liées à la dégradation de l'environnement et au changement climatique ;
- 11) Promouvoir la collaboration institutionnelle mais surtout la coopération interministérielle dans une perspective de mutualisation des moyens et de coordination des actions notamment dans le cadre des projets et programmes dans le domaine migratoire ;
- 12) Favoriser un meilleur dialogue institutionnel entre les acteurs étatiques intervenant dans les domaines de l'environnement, du changement climatique et des migrations à travers la mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs sur ces thématiques. Un groupe de travail multi-acteurs sur les migrations, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques a été justement proposé pour fédérer les acteurs concernés par la thématique. Ce groupe de travail gagnerait à être rapidement mis sur pied sous le leadership de l'État avec l'accompagnement de l'OIM à travers le Programme Régional pour la Migration en Afrique (ARMP). Mais il ne s'agit pas se limiter à sa création. Il est important de veiller à sa viabilité ainsi qu'à son fonctionnement optimal afin que le groupe de travail puisse contribuer au dialogue institutionnel entre les multiples acteurs étatiques et non étatiques travaillant sur les mobilités climatiques ;
- 13) Puisque le Sénégal co-présidera avec la France au cours de l'année 2022-2023 le *Forum Mondial sur la Migration et le Développement* (FFMD) et que les deux pays ont choisi comme sujet de leur co-présidence « l'impact du changement climatique », les pouvoirs publics sénégalais doivent mettre à profit cette co-présidence pour initier des actions (renforcement de capacités, production de données et de connaissance, collaboration institutionnelle, etc.) contribuant à une meilleure prise en compte des mobilités climatiques dans les politiques publiques ;

- 14) Renforcer les capacités de production de données et connaissances sur les liens entre les migrations, l'environnement et le changement climatique à travers la prise en compte de ces thématiques dans le recensement général de la population et dans l'initiative en cours de recensement des Sénégalais de l'extérieur et la réalisation d'enquêtes et d'études capables de fournir des données rigoureuses et à jour sur les mobilités climatiques au Sénégal, leur ampleur, les évènements climatiques déclencheurs et/ou accélérateurs de ces migrations, les profils des communautés touchées, les réponses à leur apporter ;
- 15) Renforcer la coopération aux échelles sous-régionale, régionale, continentale et internationale dans le domaine des liens entre migration, environnement et changement climatique ainsi que dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Cette coopération est d'autant plus indispensable que les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique dépassent le cadre étiqueté des frontières. Cette coopération devrait également passer par l'échange de bonnes pratiques et par une harmonisation des législations et des politiques nationales portant sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la migration, la réduction des risques de catastrophe, etc.

Liste des documents consultés

Documents de référence en matière de politique publique

Constitution du Sénégal
 Code de l'environnement
 Code forestier
 Code minier
 Code des collectivités territoriales
 Plan Sénégal Émergent Vert - 2022
 Plan d'Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté (PAP2A) - 2021
 Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) – 2021
 Plan Sénégal Émergent - 2014
 Programme Agricole pour une Souveraineté Alimentaire Durable (PASAD)
 Communication initiale sur le changement climatique à Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (1997)
 Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la CCNUCC - 1999
 Programme d'Actions National d'Adaptation (PANA) - 2006
 2ème Communication Nationale du Sénégal - 2010
 3ème Communication Nationale du Sénégal - 2015
 Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) - 2015
 Contribution Déterminée au niveau National (CDN) - 2018
 Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale (SNDES) - 2013-2017
 Étude Prospective Sénégal-2035 - 2014
 Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (2014-2017) - 2014
 Lettre de politique du secteur de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020)
 Programme de Résilience économique et sociale (PRES) (2020)
 Programme national de réduction des risques de catastrophe (2021)

Documentation institutionnelle

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
 Direction de l'Environnement et des Établissements Classés,

2022 *Situation de vulnérabilité*, <http://www.denv.gouv.sn/index.php/air-et-climat/changement-climatique/situation-de-vulnerabilite>.

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable,
 2018 *Programme-Pays 2018-2030, Green Climate Fund, <https://www.fvc-senegal.sn/download/96/rapports/2441/programme-pays-senegal.pdf%20>.*

République du Sénégal, Agence de Développement Municipal
 2017 Programme de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP), *Étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale de planification et de gestion urbaine intégrées, prenant en compte la prévention des risques d'inondations et l'adaptation au changement climatique, https://inondations-dakar.org/dataset/7d0d2bd4-a9d1-4a9a-b438-09c1f232bf18/resource/d30d030a-8b93-4468-aea1-7797f0dca804/download/2017_diagno-et_strategie_gestion-urbaine-risque-inondations_final-progep.pdf.*

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement durable
 2018 *Programme-Pays 2018-2030, Green Climate Fund, <https://www.fvc-senegal.sn/download/96/rapports/2441/programme-pays-senegal.pdf%20>.*

République du Sénégal, Ministère de l'environnement et du développement durable,
 Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
 2015 *Troisième communication nationale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SennC3.pdf>.*

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 2015 *Stratégie Nationale de Développement durable (SNDD), https://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documentheque/SND_D.pdf.*

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 2016 *Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD) 2016-2020, https://www.environnement.gouv.sn/sites/default/files/documentheque/LPS_EDD.pdf.*

République du Sénégal, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

2016 *Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen186289.pdf>.*

République du Sénégal, Ministère de l'Économie, des Finances et Plan, Direction du Développement du Capital Humain

- 2018 *Document de politique nationale migratoire du Sénégal*, DDCH, OIM, 168 p.

Autres documents

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

- 2018 *Profil national migratoire du Sénégal 2^{ème} édition*,
https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_senegal_2018_fr.pdf

Alex B. et Gemenne F.

- 2016 *Impacts du changement climatique sur les flux migratoires à l'horizon 2030*, Observatoire des enjeux géopolitiques de la démographie, Futuribles, IRIS, rapport numéro 1, p. 34. <https://www.futuribles.com/fr/viewer/pdf/8385/>.

Banque Africaine de Développement (BAD)

- 2021 *Perspectives économiques en Afrique 2021. De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique*,
<https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2021>

Banque mondiale

- 2018 *Les défis de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest*.
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/299271528875135168/pdf/The-challenges-urbanization-in-West-Africa.pdf>

Banque mondiale

- 2018 *Les défis de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest*,
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/299271528875135168/pdf/The-challenges-urbanization-in-West-Africa.pdf>

Banque mondiale

- 2021 GROUNDSWELL AFRICA. *Internal climate migration in West African countries*,
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36404/Full%20Report%20West%20Africa.pdf?sequence=5&isAllowed=y>.

Banque mondiale

- 2021 *Rapport Groundswell. Agir face aux migrations climatiques internes. Deuxième partie, aperçu,* <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36248/AUS0002521ovFR.pdf?sequence=14&isAllowed=y>
- Brüning L.
- 2022 *Érosion côtière au Nord du Sénégal : migrations et stratégies d'adaptation,* Université de Neuchâtel, thèse de doctorat de géographie, https://www.researchgate.net/publication/359398426_Erosion_cotiere_au_Nord_du_Senegal_migrations_et_strategies_d%27adaptation_Etude_de_cas_dans_la_commune_rurale_de_Gadiol_Recherche_doctorale_presentee_pa_r?enrichId=rgreq-59554355e3f326927314c1fb15992e93-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzM1OTM5ODQyNjtBUzoxMTM2NDMyMTQzOTcwMzA0QDE2NDc5NTc5NDUzMTQ%3D&el=1_x_2&esc=publicationCoverPdf.
- Brüning L. et Piguet E.
- 2020 « Changements environnementaux et migration en Afrique de l'Ouest. Une revue des études de cas », *Belgeo* (Revue belge de géographie), <http://journals.openedition.org/belgeo/28836>.
- Brüning L. et Piguet E.
- 2020 « Changements environnementaux et migration en Afrique de l'Ouest. Une revue des études de cas », *Belgeo* (Revue belge de géographie), <http://journals.openedition.org/belgeo/28836>.
- Dankelman, I. and Jansen W.
- 2010 “Gender, environment, and climate change: understanding the linkages”, in I. Dankelman (ed.) *Gender and climate change: an introduction*, Earthscan, London, p. 21-54.
- Dimé Mamadou
- 2021 *Étude nationale sur le lien entre migration, environnement et le changement climatique, sensible au genre au Niger*, Rapport final, Organisation Internationale pour les Migrations, <https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd11411/files/documents/etude-mecc-niger-final.pdf>.
- Dimé Mamadou et WADE Cheikh Tidiane
- 2019 *Étude sur les opportunités de création d'emplois favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique pour les migrants de retour au Sénégal*, OIM, rapport d'étude,

[https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Etude%20opportunit%C3%A9%20emplois%20MECC.pdf.](https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Etude%20opportunit%C3%A9%20emplois%20MECC.pdf)

Fall P. D.

2016 *Des Francenabe aux Modou-Modou. L'émigration sénégalaise contemporaine.* Dakar, L'Harmattan-Sénégal

Flavell A., Milan A. et Melde S.

2020 *Migration, environment and climate change: literature review*, first report in the “Migration, environment and climate change” series, OIM & International Organization for Migration, Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC),
https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2020-03-04_texte_42-2020_migration-literature-review_1.pdf

Flavell A., Milan A. et Melde S.

2020 *Migration, environment and climate change: literature review*, first report in the “Migration, environment and climate change” series, OIM & International Organization for Migration, Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC),
https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2020-03-04_texte_42-2020_migration-literature-review_1.pdf.

Institut Africain de Développement Durable (IADD)

2019 *Climate change and migration in West Africa: case study of Senegal.* Dakar: IADD.

Ionesco D., Mokhnacheva D. et Gemenne F.

2016 *Atlas des migrations environnementales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, <https://environmentalmigration.iom.int/sites/default/files/01-AtlasMigration-ta%CC%80p-18MARS-WEB.pdf>.

Kanta Kumari Rigaud, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Nathalie E. Abu-Ata, and Susana Adamo

2021 GROUNDSWELL AFRICA. *Deep dive into internal climate migration in Senegal,* The World Bank Group,
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/776881634532602504/pdf/Groundswell-Africa-Deep-Dive-into-Internal-Climate-Migration-in-Senegal.pdf>

Mcomber. C.

2020 « Women and climate change in the Sahel », West African Papers, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/e31c77ad-en.pdf?expires=1598098083&id=id&accname=guest&checksum=CCE227677797805F20D011EF1EC09BD0>

Mixed-Migration Center (MMC)

2022 *Événements liés au climat et facteurs de pression sur l'environnement : impact sur la migration en Afrique de l'Ouest et du Nord*, Rapport MMC, février, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2022/03/Evenements_lies_au_climat_et_facteurs_de_pression_sur-lenvironnement_impact_sur_la_migration_en_Afrique_de_lOuest_et_du_Nord.pdf#page=1&zoom=auto,-130,842.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

2014 *Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques (MECLEP) – Glossaire*, http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_glossary_fr.pdf.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

2011 *Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/unep_sahel_fr.pdf.

The White House

2021 *Report on the impact of climate change on migration*, <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/Report-on-the-Impact-of-Climate-Change-on-Migration.pdf>.

Vlassopoulos C. A.

2013 « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques : un enjeu définitionnel complexe », *Cultures & Conflits* [En ligne], 88 | hiver 2012, <http://journals.openedition.org/conflits/18563>